

INDEMNISATION DES VICTIMES DES ESSAIS NUCLÉAIRES DANS LE SUD

53 dossiers obtiennent satisfaction

P. 4

Restructuration du marché
des assurances

**La SAA plaide pour
une «agence
indépendante»** Page 4

QUOTIDIEN
CRÉSUS

www.cresus.dz

In medio stat virtus

Eliminatoires CAN 2022 :
Zambie-Algérie à 20h

**Pour un 23^e match
sans défaite** Page 14

LA CONVENTION D'EXTRADITION ENTRE LA FRANCE ET L'ALGÉRIE EN VIGUEUR

Traque sans frontière

*Hasard du calendrier institutionnel
français ou réponse à une sollicitation
algérienne pour activer la mise en œuvre
de la convention, la loi fixant les
nouvelles dispositions concernant
l'extradition des personnes recherchées
par la justice des deux pays vient d'être
publiée au Journal officiel français,
impliquant son entrée en vigueur.
Au moment où des mandats d'arrêt sont
émis contre des ressortissants algériens
en exil en France...
Lire page 3*



Zeghmati a reçu hier la ministre
helvétique de la Justice

**La Suisse
s'apprête-t-elle à
restituer l'argent volé ?** P. 3



IL CONCERNE LES DIRECTEURS DES IMPÔTS ET DES DOMAINES

**Le ministère des Finances
opère un large mouvement** Page 6

CRÉSUS
In medio stat virtus

Quotidien national ■ Jeudi 25 mars 2021 ■ 7^{ème} année n° 598 ■ Prix 20 DA ■ Étranger 1 euro

CONVOCATION DE ATMANE MAZOUZ PAR LA GENDARMERIE

« Des représailles contre le RCD », selon Belabbas

La convocation, par la gendarmerie, du chargé de la communication au Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), est perçue comme un début de représailles après que le parti eut décidé de rejeter les élections législatives anticipées du 12 juin prochain. Mohcine Belabbas n'a pas hésité à faire le lien entre la position de son parti et l'audition attendue de Atmane Mazouz.



« **M**oins d'une semaine après son rejet des élections, le RCD est ciblé par des représailles du pouvoir », a écrit le président du RCD dans une tribune sur sa page facebook, non sans défendre son secrétaire national qui, à l'époque des faits pour lesquels il serait convoqué, était encore député et du coup, bénéficiait de l'immunité parlementaire. « En plus d'avoir été réprimé dans sa liberté de circulation, puisque empêché par la gendarmerie de se rendre dans la wilaya

d'Oran en sa qualité de député pour manifester son soutien et s'enquérir des conséquences de la répression qui s'est abattue sur Oran lors de la marche du Hirak, le secrétaire national chargé de la communication au RCD, Atmane Mazouz, s'est vu convoquer près de deux années après pour être entendu par la Gendarmerie nationale dans la wilaya de Chlef », s'indigne le président du RCD. Et de dénoncer « une grave atteinte » à la liberté de circulation puisqu'elle intervenait « durant l'exercice de sa (Atmane Mazouz, NDLR) fonction de député ». « La libre circulation est un droit garanti par les

lois du pays et les traités internationaux ratifiés par l'Algérie », a tenu à préciser le président du RCD. Pour rappel, Atmane Mazouz a, annoncé mardi, avoir été « destinataire d'une convocation pour comparaître devant la compagnie de gendarmerie régionale de la wilaya de Chlef ». Le motif pour lequel les gendarmes voudraient l'entendre serait relatif à son « déplacement à Oran, en décembre de l'année 2019 ». Mazouz affirme qu'il s'y était rendu « pour soutenir la population de la ville qui venait de subir une répression sauvage des forces de sécurité lors de la marche du Hirak ». Ce jour-là, ajou-

te-t-il, « les gendarmes de Chlef ont usé d'intimidations et de coercition pour détourner notre véhicule et l'escorter de force par une escouade de gendarmes vers la wilaya de Béjaïa et nous empêcher, ainsi, de rallier la ville d'Oran ». Lui aussi, semble ne pas croire à la coïncidence et fait directement le lien avec l'intransigeance du RCD et son opposition radicale au pouvoir, ce qui s'est confirmé avec la dernière décision prise de ne pas participer au rendez-vous électoral du 12 juin. « Après presque deux ans, la justice est actionnée pour des motifs qui ne peuvent être étrangers à l'engagement politique constant du RCD sur le terrain », soutient Atmane Mazouz qui, cependant ne compte pas passer outre les lois de la République ni fuir ses responsabilités. Il assure qu'il se rendra « volontiers à l'audition » en réponse à la convocation. Quoi qu'il en soit, et combien même l'affaire pourrait n'avoir aucun lien avec la ligne politique du RCD, le parti est dans son rôle de se poser des questions, surtout que le timing laisse libre court aux doutes. En début de semaine, soit le 20 mars, le Conseil national du RCD réuni à Nadi El Moudjahid à Alger, en session ordinaire, a décidé à l'unanimité de « rejeter » les élections législatives anticipées convoquées pour le 12 juin. Bien que ce soit déjà dans l'air, le parti venait d'ouvrir le bal à un éventuel "front du rejet" après la non-participation décidée par le PT. Des partis du camp démocrate pourraient lui emboîter le pas.

Aïssa M

COOPÉRATION
ALGÉRO-CAMEROUNAISE

M. Boukadoum reçu par le président Paul Biya

Le ministre des Affaires étrangères, M. Sabri Boukadoum, a été reçu, hier à Yaoundé, par le président camerounais, Paul Biya, avec lequel il a discuté des moyens de renforcer les relations bilatérales et la coopération économique entre l'Algérie et le Cameroun. «Aujourd'hui, j'ai eu un long entretien avec M. Paul Biya, président de la République du Cameroun, au cours duquel nous avons discuté des moyens de renforcer les relations bilatérales et la coopération économique entre les deux pays, ainsi que des nombreux défis auxquels notre continent est confronté, en particulier dans le domaine de la paix et de la sécurité», a tweeté M. Boukadoum. «Nous sommes impatients de donner un nouveau souffle et de réaliser un bond en avant dans les relations historiques entre les deux pays», a-t-il ajouté.

LISTES ÉLECTORALES

Tout citoyen omis peut introduire une réclamation

L'Autorité nationale indépendante des élections (Anie) a fait savoir, hier, que tout citoyen omis sur la liste électorale pouvait présenter une réclamation au président de la Commission communale de révision des listes électorales dans les formes et délais prévus par la loi, a indiqué un communiqué de l'Anie. «Les citoyens et citoyennes omis sur la liste électorale peuvent présenter une réclamation au président de la Commission communale de révision des listes électorales dans les formes et délais prévus par la loi et peuvent introduire une réclamation justifiée pour la radiation d'une personne indû-

ment inscrite», lit-on dans le communiqué. La réclamation en inscription peut être formulée dans les 5 jours qui suivent l'affichage de l'avis de clôture de l'opération de révision exceptionnelle des listes électorales, en application des dispositions des articles 66, 67 et 68 de l'ordonnance N° 21 du 26 Rajab 1442 correspondant au 10 mars 2021 portant loi organique relative au régime électoral», ajoute-t-on de même source. «Le délai des réclamations prendra fin le dimanche 28 mars 2021 à 16h 30», a fait savoir l'Autorité. Les parties concernées peuvent porter un recours devant le tribunal territoriale-

ment compétent dans les cinq jours francs, à compter de la date de notification de la décision, conformément à l'article 69 de l'ordonnance sus-citée. A défaut de notification, le recours peut être introduit dans un délai de 8 jours francs, à compter de la date de la réclamation. La révision exceptionnelle des listes électorales en prévision des élections législatives du 12 juin prochain a été clôturée mardi et a été marquée par le retrait de près de 1 000 formulaires de candidature par les différents partis politiques et des candidats indépendants.

IL ÉTAIT SECRÉTAIRE DU SERVICE PRESSE DE LA WILAYA III HISTORIQUE Décès de l'ancien moudjahid Salah Mekacher

L'ancien moudjahid, secrétaire et membre du service presse du Poste de commandement (PC) de la Wilaya III historique, Salah Mekacher, est décédé, hier, à Tizi Ouzou, à l'âge de 89 ans, a-t-on appris du Directeur du musée régional du Moudjahid, Chabane Hamcha. Incorporé au début dans les groupes armés, Salah Mekacher sera affecté au PC de la Wilaya III historique fin octobre 1957 sur ordre du colonel Amirouche qui l'a rencontré au village Taslent dans la région d'Akbou (Béjaïa), avait-t-il indiqué à l'APS qui l'a rencontré chez lui en octobre dernier. Il a été admis au service presse qui comptait entre 15 et

18 éléments. «Lorsque le colonel Amirouche, qui m'a interrogé à Taslent, a su que j'étais bilingue (arabe-français), il m'a retenu et c'est lui qui m'a envoyé au PC de la Wilaya III pour rejoindre le service de presse où on avait besoin d'un traducteur», avait-t-il indiqué lors de cette même rencontre. Auteur prolifique, il a à son actif 6 ouvrages sur la guerre de Libération nationale qu'il avait traitée sous différents thèmes. Son tout dernier livre «Plumes et écritures et pages d'Histoire» paru, en septembre 2020 aux éditions « Imal», aborde notamment la question de la propagande, et le rôle du PC de la Wilaya III

sous le commandement des colonels Amirouche et Mohand Oulhadj, toujours selon son témoignage recueilli par l'APS. Homme généreux et modeste, il voulait fixer son parcours et celui de ses frères de combat par l'écrit car selon lui «l'écriture est le meilleur support pour fixer la mémoire, faire connaître l'ALN et son combat et faire savoir à quel prix nous avons arraché notre indépendance et quand vous rencontrez un moudjahid qui a survécu, il faut voir derrière lui 100 moudjahidine qui sont tombés au champ d'honneur». La date de son enterrement sera annoncée ultérieurement.

CRÉSUS

Quotidien national,
édité par la SARL
CELIGNE Éd. & Com.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
SAMIR MEHALLA
celigned@gmail.com

cresusdz@gamil.com
Fax : 021 65 77 85

REDACTEUR EN CHEF
SAID MEKLA

Rédaction/Administration
MAISON DE LA PRESSE
TAHAR DJAOUT
1, RUE BACHIR ATTAR
1er MAI - ALGER

Marketing : 0770 150719
dp@cresus.dz

Site : www.cresus.dz
R. C. : 15B 0808682- 09/00

Impression : EPE/SPA SIMPRAL
20 rue de la liberté Alger

Tirage :
4000 exemplaires

Publicité :
ANEP 01, rue pasteur, Alger

Tél. : 021 73 76 78
021 73 71 28
021 73 30 43

Fax. : 021 73 95 59

L'EXTRADITION ENTRE LA FRANCE ET L'ALGÉRIE EN VIGUEUR

Traque sans frontière

Hasard du calendrier institutionnel français ou réponse à une sollicitation algérienne pour activer la mise en œuvre de la convention, la loi fixant les nouvelles dispositions concernant l'extradition des personnes recherchées par la justice des deux pays vient d'être publiée au Journal officiel français, impliquant son entrée en vigueur, au moment où des mandats d'arrêt sont émis contre des ressortissants algériens en exil en France...



Ces derniers jours l'actualité judiciaire algérienne a été marquée par un communiqué du parquet de Bir Mourad Raïs au sujet de mandats d'arrêt internationaux contre plusieurs activistes qui seraient impliqués dans des entreprises de subversion en lien avec un réseau terroriste international, selon le communiqué du département de la justice.

Dans le même temps, on apprend l'arrestation à Dubaï de l'ex-dirigeant de la Sonatrach, Abdelmoumène Ould Kadour, recherché lui aussi par la justice algérienne pour des affaires de corruption. Or, par-delà l'émission des mandats d'arrêt se pose la question de l'extradition des ressortissants algériens en fonction des accords bilatéraux et du droit international, selon les motifs avancés par les tribunaux algériens.

DES MANDATS D'ARRÊT...

Ainsi, en ce qui concerne la France, une convention a été signée avec l'Algérie le 27 janvier 2019 pour actualiser les textes définissant les conditions de l'extradition dans le cadre de la coopération contre la criminalité en visant à accélérer les procédures de remise aux autorités respectives des «personnes recherchées afin de les poursuivre ou de faire exécuter leur peine d'emprisonnement.» Une convention qui vient d'être publiée au Journal officiel de la République française pour son entrée en vigueur comme l'a annoncé le quotidien Le Monde lundi dernier. Hasard du calendrier institutionnel français ou signe d'une bonne volonté de Paris pour accompagner Alger dans sa lutte contre la corruption, le crime et la subversion sous toutes ses formes, cette entrée en vigueur de la loi portant extradition devrait se

concrétiser par des actes concernant des mandats d'arrêt dont certains ont été rendus publics.

AU CAS PAR CAS

Cependant, il faut préciser que tous les mandats d'arrêt ne signifient pas une application de ladite convention parce que d'autres conventions internationales régissent les conditions d'extradition selon des critères relatifs à la loi du pays de destination, notamment sur des différences d'appréhension en matière des droits de l'homme, du droit de la défense, de l'abolition de la peine de mort et autres spécificités judiciaires. Ainsi, des articles de la convention précisent les cas où l'extradition n'est pas possible comme dans l'alinéa 4 qui «énumère les motifs obligatoires de refus d'extradition.» Sont citées les infractions qui ne peuvent justifier une

extradition telles que «les infractions exclusivement militaires, des infractions politiques ou connexes à des infractions politiques.» Ledit article précisant toutefois que «sont exclus du champ des infractions politiques l'attentat à la vie ou à l'intégrité physique d'un chef d'État ou d'un membre de sa famille et les infractions, notamment celles à caractère terroriste, pour lesquelles les deux parties ont l'obligation, en vertu d'un accord multilatéral, de soumettre le cas à leurs autorités compétentes pour décider des poursuites ou d'accorder l'extradition.» La partie n'est donc pas encore gagnée pour la justice algérienne qui entend poursuivre les auteurs de préjudice contre son économie nationale ou la sécurité nationale. Il faudra traiter au cas par cas ces demandes d'extradition pour les faire aboutir...

Nordine Mzala

ZEGHMATI A REÇU HIER LA MINISTRE HELVÉTIQUE DE LA JUSTICE

La Suisse s'apprête-t-elle à restituer l'argent volé ?

La visite de la ministre suisse de la Justice est-elle liée au phénomène de l'argent volé et transféré vers des banques suisses à partir d'Alger par nombre d'ex-hauts responsables ayant occupé des postes importants du temps du régime Bouteflika ?

Le ministre de la Justice, Belkacem Zeghmati qui a reçu hier, la ministre suisse de la Justice et de la Police, Mme Karin Keller-Sutter, en visite officielle de deux jours en Algérie s'est montré très satisfait de sa rencontre. Si le but de cette visite est de renforcer la coopération entre les deux ministères dans les «domaines judiciaire et juridique» ainsi que la «coopération institutionnelle, Zeghmati qui a qualifié la coopération judiciaire et juridique d'«excellente» et de «haut niveau» a fait savoir qu'il a été convenu de l'intensification de l'échange d'expériences et d'expertises, notamment «en permettant à des magistrats algériens de tirer profit de l'expérience suisse dans plusieurs domaines y compris la lutte contre le terrorisme et son financement, la lutte contre le trafic de drogue et le blanchiment d'argent». De son côté, Mme Karin Keller-Sutter a souligné l'importance des échanges d'expériences entre des experts des deux pays dans le domaine de la lutte contre la criminalité. «Nous avons eu des discussions très fructueuses», a-t-elle dit avant de faire savoir qu'elle a invité une délégation de magistrats algériens pour «un séminaire de formation en Suisse consacré à la lutte contre la criminalité et ses différents types». Concernant la révision de l'Accord algéro-suisse d'entraide judiciaire, demandée par la partie algérienne, Mme Keller-Sutter a indiqué «avoir proposé, lors de l'entretien avec Zeghmati, l'organisation d'une réunion d'experts des deux pays pour étudier les possibilités d'une éventuelle adaptation de cet Accord». La venue de la ministre suisse répond aussi sûrement à un autre objectif, celui d'accélérer le processus de restitution de l'argent volé et placé dans les banques suisses. Car une partie du butin expatriée en Suisse s'élève à «10 milliards de dollars», selon le président Tebboune, plus de «24 milliards d'euros», d'après

l'avocat algéro-suisse, Lachemi Belhocine, initiateur, avec le concours d'autres compatriotes de la procédure lancée en Suisse en 2019 pour le recouvrement «au nom du peuple algérien des fonds illicites appartenant aux hommes du régime déposés dans le pays (Suisse)». De plus Alger a introduit une nouvelle demande d'entraide judiciaire auprès de l'Office fédéral de la justice (OFJ) pour requérir les moyens de preuves concernant les avoirs détenus dans la Confédération par des personnes politiquement exposées et hommes d'affaires algériens, impliqués dans les affaires de corruption transnationale. En mars 2020, l'ambassadeur suisse en Algérie, Lukas Rosenkranz indiquait que si le gouvernement algérien souhaite une coopération sur les biens détournés, «il faut juste présenter des preuves et formuler une demande avec de fortes indications», précisant que son pays était «prêt à collaborer avec l'Algérie afin de lancer les démarches de récupération des biens volés». Après avoir un certain temps refusé de répondre à une demande émanant d'un député suisse, le gouvernement fédéral suisse a réagi favorablement, par la voix du département des Affaires étrangères, à une demande de gel des avoirs du clan Bouteflika, déposée le 5 juin 2020 par le groupe socialiste suisse.

UNE DEMANDE DE GEL DES AVOIRS DU CLAN BOUTEFLIKA

L'ancien clan présidentiel devra désormais rendre compte à la justice suisse pour «prévarication et accumulations d'avoirs illicites». C'est en tout cas ce qui ressort de la sortie du chef du Département suisse des Affaires étrangères, Ignazio Cassis. Selon lui, le gouvernement fédéral est «disposé à collaborer avec les autorités algériennes pour garantir le retour de l'argent pillé par le clan familial et politique de l'ex-président», a annoncé l'année dernière, le chef de la diplomatie suisse, en réponse à une demande déposée par un député du parti socialiste suisse, Sommaruga Carlo. La plupart des scandales financiers qui remontent à la surface depuis

que les oligarques ne sont plus en cours à Alger ont un prolongement en Suisse. Une partie de l'argent détourné y a transité avant d'être réinvestie ou transférée vers Dubaï. Parmi les dossiers brûlants, il y a les possibles rebondissements dans les enquêtes sur les pots-de-vin versés par le groupe pétrolier Sonatrach. Sur la liste noire figure le nom de Rym Sellal, la fille de l'ex-Premier ministre Abdelmalek Sellal, destinataire de versements illicites via une société offshore créée en 2004 aux îles Vierges britanniques par le cabinet Multi Group Finance installé à Lausanne. Un secret jadis éventé dans le cadre de l'enquête sur les Panama Papers. La justice algérienne a désormais le feu vert pour en retracer tous les flux financiers. Les procédures lancées contre Rédha, Abdelkader, Karim et Noah Kouninef arrêtés et placés en détention, les quatre frères vont devoir rendre des comptes. Là encore, les montages incriminés passent par la Suisse. Leur sœur, domiciliée dans le canton de Vaud, a elle aussi reçu une convocation de la justice algérienne. Elle n'y a pas répondu. Les Kouninef sont loin d'être les derniers sur la liste des personnalités déchues qui pourraient faire l'objet d'une traque jusque sur les rives du Léman. Deux noms reviennent, celui de Abdelouahab Rahim à la tête de la holding Arcofina et de Abdeslam Bouchouareb, ancien ministre de l'Industrie et des Mines. La Confédération s'est dotée d'une loi pour bloquer à titre préventif les avoirs des «potentats». La législation suisse offre au Conseil fédéral la possibilité d'intervenir indirectement dans la crise institutionnelle qui frappe l'Algérie par le blocage des valeurs patrimoniales appartenant à l'ex-Président Bouteflika et à son entourage, en application de la loi fédérale sur le blocage et la restitution des valeurs patrimoniales d'origine illicite de personnes politiquement exposées à l'étranger (LVP). Compte tenu des liens étroits qu'entretenait Bouteflika avec la Suisse, il n'est en effet pas exclu que lui-même ou ses proches jouissent aussi d'intérêts financiers au sein de cette place financière.

Mahmoud Tadjer

RESTRUCTURATION DU MARCHÉ DES ASSURANCES

Le P-DG de la SAA plaide pour une « agence indépendante »

L'assureur public, la SAA (Société algérienne des assurances) a annoncé mercredi à Alger, le lancement prochain de trois nouveaux produits, à savoir la vente électronique, l'expertise à distance ainsi que l'assurance «Takaful», jouant ainsi la carte de la diversification de son portefeuille à même de lui faire jouer pleinement son rôle d'investisseur institutionnel au service de l'économie nationale.

Le service de vente électronique concernera «dans un premier temps, l'assurance catastrophe naturelle (Catnat) et l'assurance multirisque habitation», a indiqué l'assistant du P-DG de la SAA chargé du projet «Takaful», Mahfoud Ziane Bouziane, à l'occasion d'une journée d'étude sur «Le rôle des médias dans le développement du marché des assurances en Algérie», initiée par l'Union nationale des journalistes algériens. Ce service sera effectif dès la «finalisation de certaines démarches administratives» et que le choix de ces deux polices d'assurance permettra de les promouvoir vu qu'elles représentent deux produits «pas assez demandés» par les clients malgré leur prix «accessible». Mahfoud Ziane Bouziane a fait remarquer que les Algériens comptent davantage sur les indemnités directes de l'État en cas de catastrophes naturelles, au lieu de souscrire des polices qui couvrent ce type de sinistres, tout en relevant le rôle «principal» de l'assurance dans l'indemnisation au lieu de l'implication du Trésor public, dans ces situations. S'agissant de l'expertise à distance, le dirigeant de la SAA, premier assureur public, avec 2 millions de clients, affirme qu'elle est en phase de «test», notamment dans certaines agences du sud du pays et que «sa généralisation devrait intervenir courant du 2e semestre de cette année», alors que l'assurance



«Takaful» sera lancée avant la fin de l'actuel exercice, a-t-il assuré en expliquant que ce service sera proposé par deux sociétés, qu'il faudra créer, et dans lesquelles la SAA sera partenaire avec des sociétés d'assurances publiques. Lors de son allocution, le P-DG de la SAA, Nacer Sais, a évoqué la nécessité d'augmenter la contribution des

assureurs au PIB qu'il a qualifiée de «très basse» l'estimant à 1% au moment où la moyenne mondiale est de 6%, atteignant les 15% dans les pays développés, a-t-il indiqué. Ce taux bas s'expliquerait par «l'incapacité des sociétés d'assurance à faire évoluer la demande sur les produits facultatifs», en plus d'adopter des règles concu-

rentiels basées, «le plus souvent sur la réduction des prix au détriment de la qualité des services proposés». Abordant les facteurs qui freinent le développement du secteur des assurances,

M. Sais a déploré le «manque de culture de l'assurance chez les Algériens», interpellant, à ce titre, les médias pour participer «à changer les mentalités». Le retard accusé dans le domaine de la digitalisation (des services) et le recours aux procédés «archaïques» constituent l'autre facteur bloquant. Il y a nécessité à «revoir complètement» les règles qui régissent le marché des assurances, explique le P-DG de la SAA, en «réorientant la concurrence vers l'amélioration des services, la réduction des délais de remboursement et éviter au maximum la guerre des prix», qui pourrait provoquer un dérèglement de la balance financière des sociétés «les plongeant, même, dans l'insolvabilité». Cela en plus de revoir les mécanismes de contrôle «en créant une agence indépendante qui contribuera à la restructuration du marché national des assurances», tout en lançant de nouveaux produits «presque inexistantes», tels que «l'assurance vie» qui est une assurance sur le long terme permettant aux compagnies «d'épargner de l'argent qu'elles pourront réinjecter dans l'économie nationale».

M. Az/Agence

COMMERCE

Plus de 131 000 contraventions relevées en 2020

Les Services de contrôle de la qualité et de répression de la fraude relevant du ministère du Commerce ont relevé, durant l'année écoulée, plus de 131 000 contraventions, indique un bilan présenté, hier par le ministre du Commerce, Kamel Rezig. Les services de contrôle de qualité et de répression de la fraude ont effectué en 2020, au niveau des frontières et des marchés, 1 664 189 interventions qui ont donné lieu à la constatation de 131 260 contraventions et à l'établissement de 109 122 PV, a indiqué le ministre dans une allocution, lue en son

nom par le représentant du ministère, Tarek Selloum, à l'occasion de la 5e édition des Journées sur les marques et contrefaçon. Concernant la propagation des produits de contrefaçon, le ministre a estimé que ce problème n'aurait pas pu être une source d'inquiétude sans l'existence de marchés de consommation où sont commercialisés divers produits, notamment alimentaires, de beauté ou autres constituant un danger à la santé des consommateurs. Il a mis en avant, dans ce sens, l'impératif d'intensifier les efforts et la coordination entre les diffé-

rents secteurs ministériels concernés, les opérateurs économiques et les consommateurs afin de mettre terme à ce type de criminalité qui «menace les politiques économiques et sanitaires des pays». Soulignant, à ce propos, le danger du phénomène de piratage et de contrefaçon de produits sur l'économie, d'où l'impérative conjugaison des efforts de lutte, le ministre a rappelé que les droits de propriété intellectuelle étaient consacrés par la Constitution algérienne dans l'article 43 (alinéas 3 et 4) et l'article 44 (alinéa 2), en tant que droits protégés par la loi

garantissant la concurrence loyale entre opérateurs économiques et en tant qu'outil de régulation du marché et de protection du consommateur. Selon les statistiques de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du bureau européen de la propriété intellectuelle, la contrefaçon, qui affecte de manière directe les économies des pays, représente 509 MDS USD/an du commerce mondial et plus de 80% des produits contrefaits concernent les pièces détachées et les appareils électroniques.

EDUCATION NATIONALE

Modification du calendrier des examens du 2e semestre

Le ministère de l'Éducation nationale a fait état hier de la modification du calendrier des examens du deuxième semestre et des travaux de fin d'année scolaire 2020-2021 pour les trois cycles scolaires. Dans un communiqué, le ministère a fait savoir que les examens du deuxième semestre pour la cinquième année du cycle primaire débiteront le 16 mai prochain, alors que les dates d'examens pour les première, deuxième, troisième et quatrième années ont été fixées pour le 23 mai. En ce qui concerne le cycle moyen, les examens auront lieu à partir du 25 mai prochain pour la quatrième année et le 30 mai pour les première, deuxième et troisième années. S'agissant du cycle secondaire, la même source a indiqué que les examens débiteront le 23 mai prochain pour la troisième année et le 30 du même mois pour les première et deuxième années.

INDEMNISATION DES VICTIMES DES ESSAIS NUCLÉAIRES DANS LE SUD

53 dossiers obtiennent satisfaction

Selon le journal français l'Indépendant cinquante-trois ressortissants algériens victimes des essais nucléaires français ont introduit et obtenu une réponse auprès des autorités françaises des demandes d'indemnités. Ces dossiers ont été agréés par le Comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires (Civen) créé par la loi Morin sur les 545 accordées au total. Pourtant, des milliers d'Algériens résidant à proximité de Reggane

ou d'In-Ekker, ex-employés sur les sites durant la période concernée (1960-1967)-remplissaient, eux, les conditions et seraient aisément éligibles. Or, leurs dossiers ne parviennent quasiment pas au Civen. Alain Christnacht, le président du Comité déplore cette situation : «Il y a un biais quelque part. L'information n'est pas diffusée sur place et nous n'avons pas en Algérie d'interlocuteurs comme en Polynésie française» dit-il. Selon

lui, le problème naîtrait donc de «l'absence d'encadrement politique ou associatif» des victimes algériennes, pour l'essentiel des populations sahariennes laissées-pour-compte. Il existe certes quelques associations comme l'Association du 13 février 1960 à Reggane ou l'Association des victimes de Taourirt à In-Ekker mais elles sont dépourvues de moyens pour ficeler des dossiers répondant aux critères de la loi Morin.

AFFAIRE LABIDI-DJOUDI

La cour d'appel d'Alger confirme la peine prononcée en première instance

La cour d'appel d'Alger a confirmé hier la peine de trois mois de prison avec sursis, prononcée en première instance par le tribunal d'El Harrach contre Djelloul Djoudi, porte-parole du PT pour diffamation contre Mme Nadia Labidi, ancienne ministre de la Culture. Les faits remontent à 2019 lorsque Djelloul Djoudi avait accusé, dans une interview parue

le 8 mai de la même année au journal Liberté, Mme Nadia Labidi soulève des «conflits d'intérêts» dans sa gestion du ministère de la Culture. Suite à la plainte qui a été déposée par Mme Labidi et sa condamnation le 22 octobre 2019 par le tribunal d'El Harrach, Djoudi avait fait appel. La cour d'appel vient donc de confirmer la peine prononcée en première

instance. La même source rappelle, en outre, que Mme Labidi avait également déposé une plainte pour diffamation, en 2015, contre la SG du PT, Mme Louisa Hanoune, précisant que cette plainte a été «relancée» en mai 2019 et qu'elle est actuellement «en cours d'instruction».

AADL 2

Finalisation des dossiers de 60 000 bénéficiaires



L'Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement (AADL), a lancé depuis hier, l'opération de l'attribution des affectations de logement au profit des souscripteurs de 2013, a indiqué son DG Fayçal Zitouni. Ce dernier affirme que ses services ont déjà finalisé une opération ciblant 60 000 bénéficiaires, répartis à travers 33 wilayas du pays, précisant que le site officiel de l'agence, sera ouvert, à cet effet, dans les tout prochains jours.

RENDICATIVES DES TRAVAILLEURS DE L'ONS

Le ministère affirme les avoir prises en charge

Le ministère de la Numérisation et des Statistiques a affirmé mardi dans un communiqué avoir pris en considération toutes les revendications légitimes des fonctionnaires de l'Office national des statistiques (ONS) et œuvrer à leur trouver des solutions. «Suite aux protestations des travailleurs de l'Office national des statistiques, après le transfert de la tutelle de leur établissement au ministère de la Numérisation et des Statistiques en vertu du décret exécutif N°20-366 du 08 décembre 2020, le ministre informe l'ensemble des travailleurs qu'il est au fait des effets résultant de ce transfert, a précisé le communiqué. «Afin de rattraper la situation et d'œuvrer à trouver des solutions légales, le ministère a saisi les autorités suprêmes à l'effet de mettre en exergue les effets négatifs sur le plan social pour les travailleurs de l'ONS qui ont perdu une partie de leurs acquis financiers», a poursuivi la même source. Le ministère a dernièrement entamé "une série de rencontres de concertation avec les sections syndicales et les responsables de l'ONS en vue de soulever les préoccupations et de trouver les solutions possibles dans le cadre des textes législatifs", a ajouté la source. Enfin, conclut le communiqué, «le ministre affirme la bonne intention de son département ministériel de prendre en considération l'ensemble des revendications légitimes des sections syndicales et des travailleurs en général et de leur trouver des solutions».

ESTIMANT QUE LES VARIANTS BRÉSILIEN ET SUD-AFRICAIN SONT LES PLUS DANGEREUX

Le Dr Mohamed Yousfi déplore le retard dans la vaccination

Le Pr Mohamed Yousfi, chef de service d'hématologie et infectieux à l'hôpital de Boufarik a déploré hier, le retard dans la vaccination et le «manque d'informations» relevant la «dangerosité» du variant britannique du Covid-19, recommandant de ne «pas céder» au relâchement général.

Le Dr Yousfi, qui s'exprimait hier sur les ondes de la Chaîne 3 de la Radio nationale, a averti que les variants qui courent à travers le monde, dont le variant britannique surtout, répandu dans 80 pays, sont certes plus contagieux, plus dangereux et se transmettent plus rapidement que la souche mère. «La situation épidémiologique en Algérie est rassurante», estime-t-il toutefois, ce qui explique que «l'effet de ces variants est moins important dans une telle situation stable par rapport à celle vécue durant les mois passés avec des atteintes au-dessus des 1 000 cas». L'Institut Pasteur d'Alger dénombre, pour rappel, jusque-là plus de 40 cas atteints du variant britannique, entre le variant nigérian et anglais et de souligner que les phénotypes établis donnent les variants brésilien et sud-africain comme étant les mutants les plus dangereux de la gamme. L'intervenant déplore, par ailleurs, le séquençage limité au niveau de l'IPA et le déficit d'information au niveau du ministère de la Santé. «Il y a une déficience de communication, il faut qu'on sache qui est qui, qui fait quoi, pour prendre nos précautions», dit-il ajoutant : «quand on n'a pas l'information on ne peut pas orienter le PCR (et éventuellement le



séquençage) quand il y a infection dans un quartier, dans une ville, dans une région» et donc perte de temps et d'efforts. Pour revenir à la nature de ces variants, le spécialiste admet que ces derniers ont globalement les mêmes symptômes et diffèrent uniquement sur le plan virulence et donc sévères en termes de dangerosité qui «rend évidemment le vaccin inefficace». Yousfi établit que seule la PCR est la méthode la plus fiable pour établir la positivité des cas. Ce test ne permet pas seulement de dénombrer les infections mais d'établir aussi leur dangerosité. «C'est pour cette

raison qu'il faut élargir la pratique de ce moyen de contrôler la circulation des virus parmi la population», recommande-t-il, avant de critiquer les pouvoirs publics qui ne donnent selon lui pas assez d'informations sur l'état de l'opération de la vaccination. Il rappelle d'ailleurs à ce sujet que seules 300 000 doses ont été jusqu'à réceptionnées. Notant que la tendance baissière des contaminations au Covid-19, se confirme de jour en jour avec des chiffres sous la barre des 100 cas, Dr Yousfi ajoute : «C'est clair, on ne peut se plaindre de cette situation, on s'en réjouit plutôt, mais on n'est pas à l'abri tant qu'on n'a pas les doses nécessaires de vaccin pour être rassuré définitivement quant à l'état épidémiologique de la population». Pour lui, «il ne faut pas céder» au relâchement général, menaçant et fâcheux. La vigilance reste de mise, alerte l'invité de la rédaction de la Chaîne III, qui ajoute qu'«on n'est pas sorti encore de cette épidémie tant qu'on n'est pas arrivé à une immunologie collective». Une population atteinte à 60% c'est une catastrophe, localement ou à l'échelle mondiale, dit-il et de renchérir : «Nous n'en sommes pas là, fort heureusement, par rapport à ce qu'on a vécu pendant une année de pandémie où la vaccination traîne». **R. N.**

DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE

30 diplomates en formation

Trente diplomates algériens bénéficient de cycles de formation en matière de diplomatie économique au siège du ministère des Affaires étrangères, a indiqué à l'APS, Rabah Fassih, Directeur de la promotion et du soutien des échanges économiques au ministère. Ces cycles de formation permettront aux diplomates d'acquérir les compétences nécessaires avant de rejoindre leurs postes aux bureaux des affaires économiques et commerciales au niveau des ambassades algériennes à l'étranger pour mieux s'acquitter de leurs missions, à savoir le soutien des opérateurs algériens dans le domaine de l'export en les aidant à accéder aux marchés mondiaux, a mis en avant Fassih. «Il y a un réseau international de chargés des affaires économiques et commerciales au niveau des ambassades algériennes à l'étranger», a déclaré Fassih en marge des journées portes ouvertes sur l'exportation, qui se poursuivront jusqu'au 25 mars au siège de l'Agence nationale de promotion du commerce extérieur (Algex). «Ce réseau fournit aux exportateurs les informations sur le mode de consommation dans les marchés locaux et étrangers», a-t-il poursuivi, ajoutant que «les diplomates se déplaceront, si nécessaire, à la rencontre des opérateurs étrangers». Dans le même sillage, Fassih a fait état d'un bureau d'information relevant de sa direction créé dernièrement par le ministère ayant pour mission d'accueillir les exportateurs algériens et leur



fournir toutes les informations nécessaires avant qu'ils accèdent aux marchés extérieurs. Le bureau offre des informations sur les produits (normes phytosanitaires, santé animale, normes de qualité) et les prix appliqués, permettant ainsi à l'exportateur de faire une étude de marché.

DÉCÈS DU DÉTENU MOHAMED GOUACEM À L'HÔPITAL DE TIARET

«Naturel» selon le parquet

Le parquet général près la cour de justice de Tiaret a affirmé, avant-hier, que le décès du détenu Mohamed Gouacem à l'établissement hospitalier «Youcef Damerji» du chef-lieu de la wilaya est naturel, selon le rapport du médecin légiste, a indiqué le procureur général-adjoint de la même instance judiciaire, Abdelkader Zemmouri. Il a souligné, lors de la lecture du communiqué du parquet général devant la presse, que «le décès de Mohamed Gouacem, survenu le 21 mars 2021 à l'établissement hospitalier de Tiaret est naturel, selon le rapport du médecin légiste». La même source a indiqué que le défunt a été «transféré de l'établissement de rééducation de Tiaret où il était détenu, à l'établissement hospitalier,

le 18 mars 2021, après avoir ressenti des difficultés respiratoires. Il a été pris en charge et placé sous soins médicaux au service de cardiologie où il est décédé». Le procureur général adjoint a rappelé que le détenu Mohamed Gouacem avait fait l'objet de la procédure de citation directe, sous les chefs d'accusation de port d'arme de 6e catégorie et d'agression sur la force publique, prise de photos sans l'autorisation du concerné et insulte publique. «Le mis en cause a été placé en détention provisoire, le 3 février 2021. Il a fait l'objet d'une visite médicale par le médecin de l'établissement de rééducation, une procédure obligatoire, lors de laquelle il a été prouvé qu'il ne souffrait d'aucune maladie», a ajouté le même res-

pensible. Abdelkader Zemmouri a indiqué, par ailleurs, que «le 17 février dernier, le détenu en question a été condamné à 6 mois de prison ferme et à une amende de 50 000 DA pour insulte publique et agression contre la force publique. Il a été innocenté des deux autres accusations, à savoir la prise de photos sans consentement du concerné et du port d'arme». «Cette condamnation a fait l'objet d'un appel auprès de la cour de Tiaret par le défunt», a encore rappelé le magistrat. La mort de Gouacem a, pour rappel, provoqué des scènes de violence marquées par des échauffourées qui ont opposé des dizaines de jeunes aux forces de l'ordre, au quartier Belhadj-El-Hachemi où réside la victime. **R. N.**

FAVORISÉS PAR LE BLOCAGE DU CANAL DE SUEZ

Les prix du pétrole rebondissent

Portés par de possibles perturbations de l'approvisionnement d'or noir dues au blocage temporaire du canal de Suez, les prix du pétrole repartaient vers l'avant hier, au lendemain d'une séance catastrophique. En fin de matinée, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en mai valait 61,98 dollars à Londres, en hausse de 1,96% par rapport à la clôture de la veille. A New York, le baril américain de WTI pour le même mois gagnait 2,13%, à 58,99 dollars. Les deux contrats ont perdu aux alentours de 6% avant-hier, après avoir déjà chuté de cette hauteur jeudi dernier. A leurs plus bas mardi en fin de séances, ils avaient effacé six semaines de hausse. Mais hier, le pétrole «bénéficiait d'un répit grâce aux informations rapportant qu'un navire s'était échoué et bloquait le canal de Suez», a constaté Jeffrey Halley, analyste de Oanda. «La perturbation potentielle des approvisionnements d'or noir «fait grimper les prix des deux contrats» de référence, a-t-il ajouté. Un porte-conteneur de 400 mètres battant pavillon panaméen, l'Ever Given, bloque en effet, hier, le canal de Suez, l'une des routes les plus fréquentées du monde. Le navire de plus de 219 000 tonnes, qui se rendait à Rotterdam en provenance d'Asie, est à l'arrêt après avoir été déporté par une rafale de vent, alors qu'il venait de franchir l'entrée sud du canal de Suez, selon le site Vesselfinder. Les investisseurs attendent, par ailleurs, les prochaines données sur les stocks de pétrole brut aux Etats-Unis, publiées par l'Agence américaine d'information sur l'Energie (EIA) plus tard dans la journée. Avant-hier, la fédération qui regroupe les professionnels du secteur pétrolier aux Etats-Unis, l'American Petroleum Institute (API), aux estimations jugées moins fiables, a indiqué que ceux-ci avaient grimpé de 2,93 millions de barils dans le pays la semaine passée. «Les Américains pompent à toute vapeur, car le forage pétrolier est redevenu une activité lucrative», a commenté Naeem Aslam, d'Avatrade, de quoi menacer le niveau des stocks si la consommation ne repart pas assez vite. «Si les données de l'EIA confirment cette tendance, les prix du brut pourraient repartir à la baisse», a-t-il complété. Selon la médiane d'analystes interrogés par l'agence Bloomberg, ces stocks pour la semaine passée sont attendus en hausse mais de moindre ampleur, de 1,35 million de barils.

R. E.

IL CONCERNE LES DIRECTEURS DES IMPÔTS ET DES DOMAINES

Le ministère des Finances opère un large mouvement

Visant à redynamiser les activités des Directions sous sa tutelle, le ministère des Finances a opéré un large mouvement de Directeurs des impôts et des domaines des wilayas, a indiqué un communiqué du ministère.



Pour ce qui est de l'administration fiscale, ce mouvement concerne 47 Directions des impôts de wilayas, dont 21 mutations et 25 promotions de cadres au rang de Directeur de wilaya. Ce mouvement concerne également, dans le cadre de la restructuration de l'administration du domaine national, la mutation de 38 Directeurs de wilaya et la promotion de 9 nouveaux cadres dans la même fonction. A l'occasion du lancement de l'opération d'installation des nouveaux Directeurs, le ministre des Finances, Aymen Benabderahmane, a exhorté, dans son discours d'orientation, «les cadres concernés à la nécessité de prendre en charge les programmes inscrits dans le plan d'action du

Gouvernement, qui découle du programme présidentiel, notamment le volet qui concerne la numérisation, la simplification des procédures administratives ainsi que le rapprochement de l'administration du citoyen». Cité par le communiqué, le ministre «a rappelé avec insistance l'ensemble des cadres à faire preuve d'intégrité et d'abnégation au service de l'Etat et de ses institutions et à préserver les intérêts du citoyen et de l'opérateur économique, et a appelé à l'éradication de toutes pratiques nuisibles et le respect du principe d'égalité et d'équité dans le traitement des dossiers des citoyens». Par ailleurs, le ministère a annoncé un mouvement similaire au sein des autres services extérieurs du ministè-

re, auquel s'ajoutera la désignation de responsables au niveau des 10 nouvelles wilayas récemment créées. Ce mouvement est lancé «en application des orientations de Monsieur le président de la République visant la prise en charge effective des pré-occupations du citoyen et des opérateurs économiques», a expliqué la même source. Le ministère souligne, également, qu'à travers ce mouvement, «il est visé la redynamisation des activités des Directions concernées et de leurs services extérieurs en insufflant une nouvelle dynamique leur permettant de s'acquitter au mieux des missions et des prérogatives qui leur sont dévolues à même de soutenir l'activité économique».

Hafid Mesbah

STARTUP

Un incubateur privé est né dans l'Oranie

Le premier incubateur et accélérateur privé de startup vient de voir le jour dans la wilaya d'Oran, ont indiqué hier ses concepteurs. «Westinnov by Idenet» est le premier incubateur privé des startups dans la région ouest du pays. Il vient d'obtenir le label d'«incubateur et accélérateur privé de start-up», a précisé, à l'APS, Ali Maâmeri, Directeur général de l'entreprise «Semitron Africa» installé à Oran. «Comme nous sommes très impliqués dans le domaine de la technologie et de l'innovation, nous avons décidé de créer cet incubateur pour tout le tissu économique et digital de la

région de l'Oranie», a fait savoir le même interlocuteur, également délégué des startups dans la Bourse de sous-traitance et de partenariat de l'Ouest (BSTPO). Installé au siège de l'entreprise, ce nouvel incubateur aura la capacité d'accueillir jusqu'à 20 startups par an de toute la région Ouest, pour une durée d'une à deux ans au maximum. Ces petites entités auront tout le soutien nécessaire, en matière d'encadrement, de formation et d'orientation pour la création de contenus nationaux en termes numériques, a-t-il précisé. Ce nouvel incubateur permettra aux startups, qui y seront héber-

gées, d'être soutenues dans leur recherche de financements, dans l'élaboration de leurs business-plans et dans le développement de leurs réseaux et de leur visibilité. Notant l'intérêt d'encourager la création d'incubateurs et de tout mécanisme de soutien des projets innovants, Ali Maâmeri a souligné que «l'innovation est nécessaire pour bâtir un nouveau modèle économique. Il est impératif pour nous de profiter de l'intelligence, des idées et de savoir-faire de nos jeunes très talentueux pour bâtir notre Algérie par nos propres moyens».

R. E.



DÉDIÉE À L'ÉCHANGE DE DONNÉES NUMÉRIQUES
Serport crée une nouvelle filiale

Chargée de la mise en place, la gestion, le développement et la maintenance de la plateforme communautaire portuaire d'échanges de données numériques, le groupe des services portuaires (Serport), a annoncé hier la création d'une nouvelle filiale. «Le Groupe Serport a procédé à la création d'une nouvelle filiale détenue à 100%, dénommée Algerian Port Community System, par abréviation APCS, qui aura pour mission principale la mise en place, la

gestion, le développement et la maintenance de la Plateforme communautaire portuaire d'échanges de données numériques», a précisé un communiqué du groupe. Le projet de décret exécutif portant sur l'exploitation de la plateforme en question a été adopté et validé le 17 février dernier lors de la réunion du gouvernement, présidée par le Premier ministre, Abdelaziz Djerad. «Cette plateforme vise la dématérialisation des formalités du passage por-

tuaire de marchandises ainsi que l'automatisation des processus y afférents», explique le groupe public. Elle intégrera la gestion électronique de l'ensemble des formalités portuaires liées au passage des marchandises par les ports, depuis l'annonce de l'arrivée du navire jusqu'à la livraison des marchandises aux réceptionnaires, selon la même source.

R. E.

PROJETS ENREGISTRÉS DANS LES ZONES D'OMBRE

Des financements supplémentaires pour leur achèvement

Le chargé de mission à la Présidence de la République, Brahim Merad, a annoncé, mardi à Mascara, que l'Etat a dégagé, cette année des enveloppes financières supplémentaires pour l'achèvement des projets enregistrés au profit des zones d'ombre à travers le pays, et ce en application des engagements du président de la République vis-à-vis de habitants de ces zones.

S'adressant aux habitants de la commune d'Aouf, au sud de Mascara, où il a inspecté plusieurs projets réalisés au profit des zones d'ombre, M. Merad a indiqué que l'Etat a dégagé des enveloppes financières supplémentaires, provenant de plusieurs sources, pour l'achèvement des projets enregistrés au profit des zones d'ombre à travers les différentes communes du pays, en application des instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune.



Le même responsable a ajouté que «ces enveloppes sont destinées à garantir le financement nécessaire aux projets visant l'amélioration le cadre de vie général des populations des zones d'ombre du pays, comme les opérations de désenclavement, l'alimentation en eau potable, la réalisation des réseaux d'assainissement et l'extension des réseaux de l'électricité et du gaz, ainsi que l'élimi-

nation des situations de surcharge dans les établissements scolaires, entre autres domaines». M. Merad a indiqué que «le président de la République m'a chargé de visiter toutes les wilayas du pays pour relever les préoccupations des populations des zones d'ombre et des zones enclavées, et de suivre la prise en charge de ces zones pour l'amélioration des conditions de vie des habitants».

«Il s'agira de transformer ces zones en affluent de l'économie nationale, à travers le développement de leur économie locale et la promotion des activités de l'artisanat, ainsi que leur productivité, et à leur tête la production agricole et l'élevage», a-t-il ajouté. Le chargé de mission à la Présidence de la République a inspecté, mardi, au second jour de visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Mascara, les zones de Sidi M'barek, Sidi Ziane, Sekarna dans la commune d'Aouf. Ces zones ont bénéficié de plusieurs projets dans les domaines de l'électricité, de l'eau potable, des réseaux d'assainissement et des routes.

Les travaux d'alimentation de ces zones en gaz naturel seront bientôt lancés, a-t-on indiqué. Le même responsable a également visité les agglomérations d'Ouzert et Ouled Grine, dans la commune d'Oued Taria, qui ont bénéficié de projets d'aménagement urbain, d'entretien et de modernisation des routes, ainsi que l'alimentation en énergie électrique rurale, d'eau potable et la réalisation de réseaux d'assainissement. M. Merad a entamé, lundi, une visite de travail et d'inspection à la wilaya de Mascara, au cours de laquelle il a fait part de sa satisfaction quant à l'avancement de la réalisation des projets consacrés au développement des zones d'ombre de la wilaya, durant l'année 2020. Ces zones ont bénéficié de 363 projets dotés d'une enveloppe financière de plus de 5 milliards DA, rappelle-t-on.

IBN ZIAD (CONSTANTINE)

Des mesures pour renforcer le transport public

De nouvelles mesures portant renforcement des services en matière de transport public à travers les zones d'ombre de la commune d'Ibn Ziad (Constantine) seront prises au titre de l'exercice 2021 par les services de la wilaya, a indiqué mardi le chef de l'exécutif local Ahmed Abdelhafid Saci.

L'opération fait suite aux instructions données par les autorités publiques avec pour objectif d'améliorer le cadre de vie de la population des zones d'ombre et répondre à leurs préoccupations, dont notamment dans le domaine du transport, a précisé le wali qui s'exprimait lors d'une visite de travail et d'inspection dans les communes d'Ibn Ziad et Messaoud Boudjeriou (Nord-ouest de Constantine).

Les procédures à entreprendre consistent également, a ajouté le chef de l'exécutif local, à améliorer les prestations liées au transport universitaire et à pallier les lacunes enregistrées, soulignant que cette démarche sera menée en collaboration avec les acteurs de l'ensemble des universités.

La décision vise la promotion des conditions de vie des étudiants de différentes zones rurales de cette localité, à l'instar de ceux habitant dans les mechtas d'El Karia et de Djenane Bourouina qui sont obligés de parcourir quotidiennement de longues distances pour assister à leurs cours, a relevé Ahmed Abdelhafid Saci. Par ailleurs, en inspectant les projets de construction de 400 logements publics locatifs (LPL) et 250 logements promotionnels aidés (LPA) dans la même localité, plus exactement dans le quartier Emir Abdelkader, le wali a donné des instructions fermes aux responsables de la Direction de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction

(DUAC) pour résoudre les problèmes liés à l'installation des réseaux du gaz naturel et d'électricité, en vue d'achever les travaux de voirie et réseaux divers (VRD) et assurer la réception des deux projets dans les délais impartis. Accompagné des directeurs de l'exécutif, le wali a procédé aussi à l'inspection de deux (2) projets de réhabilitation du chemin de wilaya (CW) n° 11 reliant la RN 79, dans sa partie relevant de cette localité, à la mechta Bab Terrouche sur une distance de cinq (5) kilomètres et du chemin communal reliant Ibn Ziad à la mechta Draâ Diss sur une distance de un (1) kilomètre. Le premier projet avance à un rythme jugé «satisfaisant», atteignant 80 % de réalisation, tandis que le taux d'avancement des travaux de la seconde opération qui vient d'être lancée est estimé actuellement à 10 %, a expliqué sur les lieux, la chef de daïra d'Ibn Ziad, Amel Lamaini. Elle a fait savoir, dans ce contexte, que la réception de ces deux (2) projets, inscrits au titre du programme sectoriel de développement (PSD) de l'année 2020, est prévue d'ici deux mois au plus tard. Dans la commune de Messaoud Boudjeriou (Nord-ouest de Constantine), le wali a inspecté le projet de réalisation de 100 LPL et donné aussi des instructions visant à accélérer les travaux liés au volet assainissement, afin de garantir la réception de ces habitations «dans les plus brefs délais».

RACCORDEMENT DE PLUS DE 280 FOYERS AUX RÉSEAUX D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ

Par ailleurs et toujours dans la wilaya de Constantine, au moins 282 foyers répartis sur les communes d'Ibn Ziad et Messaoud Boudjeriou ont été raccordés

mardi aux réseaux d'électricité et de gaz naturel au cours d'une cérémonie présidée par le wali Ahmed Abdelhafid Saci. L'opération a concerné 172 habitations raccordées à l'énergie électrique et 110 autres foyers raccordés au réseau de gaz naturel dans les deux communes situées au Nord-ouest de Constantine, ont précisé les services de la Concession locale de distribution de l'électricité et du gaz.

Les opérations de raccordement ont ciblé les mechtas d'Oueldjet El Kadi et El Karia, dans la commune d'Ibn Ziad, ainsi que le village d'Ain El Kebira relevant de la localité de Messaoud Boudjeriou, ont détaillé les mêmes services.

Les opérations de raccordement sont inscrits dans le cadre des efforts déployés par les services de la Direction de l'énergie et ceux de la Concession de distribution de l'électricité et du gaz visant l'extension des réseaux électriques et de gaz naturel au profit des zones d'ombres éparses en particulier, ont indiqué, de leur côté à l'APS, des responsables des services de l'énergie.

Des actions similaires qui permettront de mettre fin à la souffrance des habitants de ces régions rurales et à la quête de la bonbonne de gaz butane, toucheront, dans les tous prochains jours, d'autres villages et hameaux implantés dans les zones montagneuses de diverses localités de la wilaya, a-t-on signalé.

D'une consistance physique globale de 10 km, ces opérations ont nécessité la mise en place d'une enveloppe financière dépassant 30 millions DA, selon des explications fournies sur place par les services du secteur.

La wilaya compte plus de 234 400 abonnés au réseau de gaz et 254.045 abonnés au réseau d'électricité.

BARRAGE DE BENI HAROUN (MILA)

Sa capacité de remplissage maximale atteinte

Le barrage de Beni Haroun, dans la wilaya de Mila, a atteint sa capacité de remplissage maximale à la faveur des dernières précipitations nécessitant d'actionner le déversoir évacuateur de crues, a-t-on appris mardi auprès du directeur d'exploitation de ce méga ouvrage hydraulique, Kamel Dahoui.

La même source a précisé à l'APS, que «le barrage a atteint sa capacité de stockage maximale depuis la matinée d'aujourd'hui suite à une pluviométrie importante», estimée au cours des deux derniers jours à 50 mm ce qui a permis un déversement conséquent des eaux dans le barrage, soulignant que cet ouvrage hydraulique a atteint sa capacité de remplissage maximale évaluée à un (1) milliard m³ d'eau, avec une exploitation de 884 millions m³. M. Dahoui a également relevé que la quantité d'eau déversée dans le barrage au cours de l'année hydrologique 2020-2021 (à partir de septembre) s'élève à 292 millions m³, ajoutant qu'en janvier dernier, le déversoir évacuateur de crues du barrage a été actionné après le remplissage de l'ouvrage.

Il a estimé que la quantité d'eau déversée a connu «un recul» comparativement à la moyenne enregistrée les dernières années suite à un déficit pluviométrique, détaillant que la quantité déversée durant l'année hydrologique 2019-2020 a dépassé 677 millions m³.

Le même responsable a ajouté, dans ce contexte, que le déversoir évacuateur de crues du barrage a été actionné, à partir du mois d'octobre durant les quatre dernières années.

TRANSPORT PAR CÂBLE À TIZI-OUZOU

Des travailleurs de l'Etac réclament la reprise de l'activité

Des travailleurs de l'Entreprise de transport algérien par câbles (Etac) de Tizi-Ouzou, à l'arrêt depuis l'avènement de la crise sanitaire du nouveau coronavirus en mars 2020, ont réclamé mardi la reprise du travail.



Lors d'un rassemblement devant le siège de leur entreprise, les travailleurs ont interpellé les pouvoirs publics pour autoriser la reprise de leur activité suspendue par mesure préventive depuis l'avènement de la pandémie de la Covid-19, avec une courte reprise de 3 jours début janvier dernier, sur autorisation du wali. Mis au chômage technique, il y a une année, depuis le 22 mars 2020, après seulement 2 mois d'activités, ces travailleurs, qui dépassent la centaine, ont exprimé leur «incompréhension» quant au fait que «seul le transport par câble n'a pas repris,

alors que les conditions de travail sont les mêmes que dans les autres moyens de transport», dira l'un de leurs représentants. Pour sa part, le directeur de l'Etac, Saïd Lamrani, a indiqué à l'APS que «les équipements et moyens de l'entreprise, cabines et câbles de support, sont entretenus en permanence depuis la suspension de l'activité et ne souffrent d'aucune panne», assurant «la disponibilité» de l'entreprise à « reprendre l'activité à tout moment ».

M. Lamrani, tout en déplorant le manque à gagner pour l'entreprise, a, également, relevé «l'impact de cette suspension sur la popu-

lation de la ville des Genêts qui avait commencé à s'habituer à ce moyen de transport».

Ces derniers, en signe de solidarité, ont accompagné les travailleurs chez le délégué local du Médiateur de la République, pour lui soumettre leur doléance. Contacté par l'APS, le directeur du transport de la wilaya de Tizi-Ouzou, Samir Naït Youcef, a indiqué que «la décision de reprise de ce moyen de transport dépend des hautes autorités du pays auprès desquelles une demande, dans ce sens, a été formulée par les autorités locales depuis le mois de novembre dernier».

GESTION DES DÉCHETS

Visite de terrain au profit des étudiants au CET d'Aïn Defla

L'Agence nationale des déchets (AND) a organisé mardi une visite de terrain pédagogique au profit d'une vingtaine d'étudiants préparant un Master spécialisé en gestion des déchets, et ce au niveau du Centre d'enfouissement technique (CET) «d'El Ghaba El Kahla», wilaya d'Aïn Defla. Cette visite s'inscrit dans le cadre d'une convention signée entre l'AND et les deux universités de Blida 1 et Constantine 3, sous la supervision du ministère de l'Environnement. Elle permettra aux étudiants de connaître les différentes phases de traitement des déchets, à commencer par l'entrée des bennes à ordures en passant par le tri sélectif jusqu'à l'enfouissement des déchets et l'extraction du biogaz, en sus du traitement du lixiviat. La visite vise également à permettre aux étudiants de renforcer leurs compétences en matière de gestion des déchets et de s'assurer des informations acquises au cours des programmes théoriques à l'université, a précisé la chargée de communication au niveau de l'agence, Meriem Tazoult.

PRÉSERVATION DES RICHESSES HYDRIQUES

Convention pour la sensibilisation à Tissemsilt

Une convention a été signée mardi à Tissemsilt entre la direction locale de l'environnement et l'Agence nationale de gestion intégrée du bassin hydrographique de Chlef «Zahrour» visant à sensibiliser sur l'importance de préserver les richesses hydriques, a-t-on appris du directeur de l'environnement. Cette convention, paraphée à l'occasion de la célébration de la journée mondiale de l'eau, vise à concrétiser un programme riche de sensibilisation comportant des cours destinés aux élèves des trois paliers, la programmation de sorties pédagogiques vers les infrastructures hydriques notamment les barrages, a souligné Mohammed Benyoucef. Il sera également question au titre de ce programme, l'implication des responsables de clubs écologiques au niveau des établissements scolaires pour animer des cours sur les sujets liés à l'eau et la mise sur pied de concours de dessin, de poésie, d'écriture littéraire et la programmation de représentations théâtrales. Des ateliers de formation seront prévus au profit des élèves sur leur contribution dans la consommation rationnelle de l'eau au sein de leurs établissements et la participation des élèves dans enrichissement de la page électronique de l'Agence. L'Agence contribuera, en vertu de cette convention, à la création de clubs bleus au niveau des établissements scolaires en vue de sensibiliser les élèves sur la préservation des richesses hydriques et la lutte contre la pollution de l'eau.

SADEG DE M'SILA

Plus de 7 milliards de DA de créances impayées



La Société de distribution de l'électricité et de gaz (SADEG) de M'sila s'attèle à recouvrer « progressivement » ses créances impayées qui s'élèvent à 7,13 milliards de DA, répartis entre les particuliers (ménages) et les entreprises, ont rapporté hier les services de la Concession locale de distribution de l'électricité et de gaz. Les dettes de l'entreprise détenues par les particuliers sont de l'ordre de 3,11 milliards de DA, tandis que les administrations, les industriels et les opérateurs économiques en détiennent 4,2 milliards de DA, ont détaillé les mêmes services, expliquant que la Sadeg de M'sila vise à recouvrer ses créances «en mobilisant tous les moyens». Trois options sont mises à la disposition des clients endettés envers la Sadeg pour la régularisation de leurs factures impayées, à savoir au niveau des agences commerciales de l'entreprise, par carte interbancaire (CIB) ou encore par facilité, a-t-on indiqué. L'accroissement de la dette de la Sadeg de M'sila influe négativement sur la qualité des services rendus aux abonnés d'un côté et freine les investissements entrepris par le secteur en matière de distribution de l'électricité et du gaz dans la wilaya d'un autre côté, a conclu la même source.

POUR LE DÉVELOPPEMENT DES RICHESSES MARITIMES

Vers l'extension des récifs artificiels

Le Club «Hippone Sub» des activités scientifiques relatives à la mer et la protection du littoral d'Annaba s'apprête à lancer une opération d'extension des récifs artificiels sur une superficie de 150 m² pour créer un pôle d'attraction des ressources marines et encourager leur croissance et leur prolifération dans les zones maritimes tout au long du littoral, a-t-on appris mardi du président du club, Karim Chiri. Cette opération sera entamée «dans les semaines prochaines» avec l'immersion d'un module monté sur une charpente métallique de trois étages et d'une hauteur de 5 mètres, sur un fond de sable à environ 20m de profondeur dans la région du Cap de Garde (Ras El Hamra) sur le lit-

toral d'Annaba, a précisé M. Chiri. Il a ajouté que «l'immersion sera assurée par des plongeurs professionnels dans les activités pédagogiques et scientifiques et vise la protection de la diversité biologique du littoral d'Annaba». Cette initiative intervient suite au «succès remarquable» de la première opération d'immersion de modules montés sur charpente métallique, effectuée en 2016 pour la redynamisation de la vie marine du littoral d'Annaba et qui a permis, après la création des récifs artificiels, de recenser 47 espèces vivantes de différents poissons, de mollusques et de crustacés ainsi que des espèces végétales nécessaires à la biodiversité, a-t-il ajouté. Les récifs artificiels contribuent à la

création d'un milieu marin favorable à la croissance et à la reproduction des espèces marines grâce aux structures immergées dans les profondeurs de la mer et qui représentent une barrière contre la pêche excessive, a souligné M.Chiri.

Outre la dimension environnementale de cette opération visant la protection de la diversité biologique du littoral d'Annaba, le projet des récifs artificiels de Cap de Garde revêt une «dimension pédagogique et touristique offrant des espaces de formation aux étudiants en biologie marine de l'université Badji Mokhtar d'Annaba et des opportunités de développement du tourisme des fonds marins, a conclu la même source.

LIQUIDES ET GAZ ÉMANANT D'UN Puits ARTÉSIEN À CONSTANTINE

Les résultats préliminaires révèlent des «taux élevés d'hydrocarbures»

Les résultats préliminaires des analyses effectuées sur des échantillons des liquides émanant du forage d'un puits artésien dans la commune de Ouled Rahmoune (Constantine) font état de l'existence de «taux élevés d'hydrocarbures, d'huile, de graisses et de matières en suspension», a affirmé mardi le Directeur de wilaya de l'environnement, Arezki Bouterik.

Les échantillons prélevés à partir des liquides et gaz provenant d'un puits artésien, dimanche dernier, ont fait l'objet d'analyses effectuées au laboratoire régional relevant de l'Observatoire national de l'environnement et du développement durable (ONEDD), a précisé le même responsable à l'APS, soulignant que les résultats préliminaires ont démontré «l'existence de taux élevés de ces substances». Selon le même responsable, les résultats préliminaires ont démontrés «un taux important d'hydrocarbures dans le liquide à raison de 460 mg par litre et 620 mg d'huile par litre, en plus de graisses et des substances en suspension avec un taux de 1.200 mg/litre». Une commission d'experts du Groupe Sonatrach de Boumerdès a fait le déplacement, mardi à Constantine, pour procéder à des prélèvements d'échantillons des liquides et gaz émanant lors du forage d'un puits artésien par un agriculteur dans la région de Oued Rahmoune en vue d'effectuer des analyses. Dans ce cadre, l'ingénieur en géologie du service exploration de Sonatrach, Hamid Bechiri, a indiqué qu'«il ne serait possible de distinguer la nature et la qualité de ces liquides et gaz émanant de ce puits artésien qu'une fois le résultat final connu». «Le résultat final



concernant la nature des liquides visqueux de couleur noire et les gaz émanant lors du forage de ce puits sera connu dans les jours à venir», a précisé le même ingénieur, ajoutant que les «responsables concernés prendront les mesures nécessaires conformément aux résultats obtenus». Pour rappel, un agriculteur de la région détenteur d'une autorisation délivrée par les instances concernées a procédé au forage

d'un puits artésien d'une profondeur de 200 mètres et lorsqu'il a atteint 90 mètres, il a été surpris par l'apparition d'un liquide noirâtre et visqueux en plus de gaz ressemblant à des substances énergétiques. Des photos de cet agriculteur de la commune d'Ouled Rahmoune, surpris par la découverte d'un «puits de pétrole», ont été relayées par les internautes sur les réseaux sociaux.

VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES SANS AUTORISATION

Arrestation de deux ressortissants étrangers à Alger

Les services de la Sûreté de la wilaya d'Alger ont saisi une quantité de boissons alcoolisées et arrêté deux individus de nationalité étrangère, des ressortissants africains, pour leur implication dans une affaire de transport et de possession de boissons alcoolisées sans autorisation, a indiqué, mardi, un communiqué de ce corps de Sûreté. Les services de deuxième Sûreté urbaine de la Casbah relevant de la circonscription administrative de Bab el Oued avaient remarqué après des patrouilles pédestres menées au niveau des points noirs dans leur secteur de compétence, un véhicule suspect garé sur la voie publique, ajoute le communiqué. Le contrôle du véhicule et la fouille de son propriétaire et de l'autre individu qui l'accompagnait se sont soldés par la saisie d'une quantité importante de boissons alcoolisées, précise le document. L'opération en question a permis la saisie de 306 unités de boissons alcoolisées de différents types et volumes, une somme de 10 500 DA et l'arrestation des deux individus. Après parachèvement des mesures juridiques en vigueur, les prévenus ont été présentés devant le procureur de la République territorialement compétent, conclut le document.

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

3 morts et 108 blessés en 24 heures

Trois (3) personnes ont trouvé la mort et 108 autres ont été blessées dans des accidents de la circulation survenus au cours des dernières 24 heures à travers plusieurs wilayas du pays, a indiqué hier un communiqué de la Protection civile. Les décès ont été enregistrés dans les wilayas de Laghouat (2) et Jijel (1), précise la même source. Concernant les activités de lutte contre la propagation du coronavirus, les unités de la Protection civile ont effectué durant les dernières 24 heures, 40 opérations de sensibilisation dans 7 wilayas (31 communes) pour rappeler aux citoyens la nécessité de respecter le confinement et les règles de distanciation physique, ainsi que 28 opérations de désinfection générale dans 3 wilayas (15 communes). Les éléments de la Protection civile sont intervenus, par ailleurs, pour prodiguer les soins de première urgence à 9 personnes incommodées suite à l'inhalation de monoxyde de carbone émanant d'appareils de chauffage et chauffe-bains à l'intérieur de leurs domiciles à travers plusieurs wilayas.

BECHAR

Arrestation de quatre trafiquants de drogue

Quatre (4) présumés trafiquants de psychotropes en possession de 1.610 comprimés de psychotropes ont été arrêtés par les éléments du service régional de lutte anti-drogue, a-t-on appris hier de la cellule de communication et d'orientation de la sûreté de wilaya de Bechar.

Agissant, avec la contribution des services de l'ANP, sur renseignements faisant état d'une tentative d'introduction à Bechar de drogue à partir d'une région de l'Est du pays, les policiers ont mis en place un dispositif de recherches et d'in-

vestigations ayant permis l'identification du présumé trafiquant, a-t-on signalé. L'arrestation du mis en cause, sous supervision de la justice, a été suivie par la perquisition ordonnée par le procureur de la République du tribunal de Béchar, de la chambre qu'il louait dans un dortoir de la ville, donnant lieu à la découverte et la saisie de la quantité précitées de comprimés de substances pharmaceutiques aux propriétés psycho-active et narcotique ainsi qu'un montant de 60.000 DA, a précisé la source. La poursuite des enquêtes

a permis l'arrestation de trois (3) complices en possession de huit (8) capsules de la même substance pharmaceutique prête à la commercialisation illégale et une somme de 4.000 DA. Présentés à la justice, les quatre individus ont été placés en détention provisoire pour contrebande de substances pharmaceutiques ayant des propriétés narcotiques et psychotropes dans le but de leur commercialisation illégale, avec un degré de danger menaçant la sécurité, l'économie nationale et la santé publique.

Qahwa fi goubli |

Savoir surseoir...

Les gens aujourd'hui courent après tout et surtout ce sésame sensé ouvrir toutes les portes : l'argent. Et on s'en fiche royalement de savoir d'où il provient et encore moins où il va, l'essentiel étant sinon de l'avoir, de s'en mettre plein Les poches et à n'importe quel prix. Au prix de la cupidité incontrôlée, de moult reniements et renoncements, sans omettre un autreparamètre singulier : les chemins les plus courts pour s'enrichir indument qui plus est. Et à la chose à force de se répéter au vu et au su de tout le monde par ailleurs, n'étonne plus grand monde. Mieux, oupire c'est selon n'est-ce pas, désormais on ne recule devant rien mais absolument rien pour vider les poches des uns et remplir celles des

autres. Les autres ? On sait qui sait tant ils affichent avec une ostentation éhontée ou toute honte bue pour reprendre l'expression consacrée, en se souciant comme d'une guigne autant du qu'en dira-t-on que du fisc... D'ailleurs même les fiscalistes ont du mal à en pénétrer les arcanes, eux qui pourtant disposent de toutes les données théoriques pour ce faire. Ou alors parce que personne ne se donne la peine de les écouter ou de lire leurs rapports alarmants... De fait la majorité silencieuse première victime de tout ce micmac observe, sans broncher, tous ces dépassements et autres phénomènes inédits dans la gestion du pays. Mais à la surface on tente, par divers expédients, de donner l'impression que

tout va pour le mieux et que ceux qui grognent n'ont aucune raison apparente et motivée de le faire...Du coup, les supputations sur le pourquoi et le comment des choses vont bon train et l'information continue de patiner pour ne pas trop enfoncer le couteau dans la plaie. La plaie ? Quelle plaie ? Ben oui, faut être aveugle pour ne pas la voir et sourd pour ne pas l'entendre. Mais apparemment il n'y a pas grand monde pour s'essayer, au moins, à secouer le cocotier. Vivement les élections donc qui ont cette particularité des voir au moins où on en est. A défaut de savoir encore où on va...

A. Zentar

SELON LE JOURNAL ASHARQ AL- AWSAT

Evacuation de 120 mercenaires syriens

Quelque 120 mercenaires syriens, présents en Libye, ont quitté dimanche Tripoli, rapporte le journal Asharq al- Awsat, citant des sources à l'aéroport Mitiga près de la capitale libyenne.

« Les mercenaires ont été transportés par avion en Turquie avant leur retour en Syrie », précise la même source. Il s'agit « de membres de la division Sultan Murad », un groupe armé pro-turc opérant en Syrie, qualifié par Damas de terroriste, selon l'Observatoire syrien des droits de l'homme (OSDH). Dimanche, la Chaîne d'information libyenne 218 TV a, en publiant en exclusivité des détails d'une réunion « secrète » à Tripoli entre le nouveau gouvernement libyen et les services de renseignement turcs, affirmé que « l'évacuation des mercenaires étrangers présents en Libye concernera dans une première phase les éléments issus de la Syrie ». « Le gouvernement intérimaire a informé les autorités turques qu'il n'allait pas renouveler le contrat passé entre l'ancien GNA (gouvernement d'union nationale) de Faiz al Serraj et les mercenaires syriens et qu'il procédera à leur évacuation vers la Syrie à travers l'espace aérien turc », a précisé le média. Selon 218 TV, « les forces turques continueront, cependant, de fournir une expertise et de la formation à l'armée libyenne conformément aux accords sécuritaire et militaire conclus avec l'ex-GNA ». D'après des experts en sécurité, quelque 9 000 mercenaires syriens se trouvent en Libye. L'ONU, évoque, quant à elle, quelque 20 000 combattants entre mercenaires et forces étrangères dans le pays. « Dix bases militaires étrangères se trouvaient en décembre 2020 en Libye », avait indiqué récemment, l'ancienne représentante spéciale du SG de l'ONU en Libye, Stéphanie Williams. Le départ des mercenaires et des forces étrangères de la Libye,

demeure le souhait de toute la communauté internationale. L'ONU, le Conseil de sécurité, l'Union africaine, la Ligue des Etats arabes et l'Union européenne, ont mis en avant la nécessité de faciliter la tâche aux nouvelles autorités dans leurs missions. L'envoyé spécial de l'ONU en Libye, Jan Kubis, a exhorté récemment depuis Berlin où il était en visite, tous les Etats membres de l'ONU, à respecter leurs engagements pris lors de la Conférence internationale sur la Libye tenue en janvier 2020 à Berlin. « Nous exhortons les Etats membres des Nations unies à respecter leurs engagements relatifs au respect du cessez-le feu en vigueur en Libye, à l'évacuation des mercenaires et forces étrangères présents sur le territoire libyen et au respect de l'embargo international sur la vente des armes à la Libye », a déclaré M. Kubis au terme de sa visite de deux jours à Berlin.

R. I/Agences



DÉNONÇANT LA PRÉSENCE DES FORCES ÉTRANGÈRES

Le président français appelle à leur « retrait rapide »

Le président français, Emmanuel Macron, a dénoncé, mardi, la présence des forces étrangères en Libye, appelant à leur « retrait rapide ». « Il faut que les forces étrangères quittent le plus vite possible le territoire libyen », a déclaré le président français, cité par l'AFP. « C'est aux forces libyennes que revient de sécuriser la Libye », a ajouté Emmanuel Macron au cours d'une conférence de presse avec le président du Conseil présidentiel libyen, Mohamed Younés al-Manfi en visite en France.

M. Macron a déclaré, en outre, que les partenaires européens sont favorables à l'évacuation des mercenaires étrangers. « Là aussi je compte avoir la plus grande fermeté avec les Européens, car notre responsabilité est que tous ceux qui déstabilisent la Libye cessent de le faire, a-t-il indiqué. Emmanuel Macron a précisé, en outre, qu'il rencontrerait prochainement le Premier ministre du gouvernement intérimaire en Libye, Abdelhamid Dbeibah. Le président français a, par ailleurs, déclaré que la France mettrait le dossier libyen sur la table lors du Sommet européen jeudi. « C'est un agenda immense, politique, démocratique, militaire et sécuritaire, économique (...) Notre responsabilité, c'est d'avoir une unité européenne pour y parvenir. Je ferai absolument tout pour qu'avec nos amis italiens, allemands, l'ensemble des membres de l'UE (...) nous agissions en Européens tous ensemble au service de cet agenda », a-t-il poursuivi. La France rouvrira, lundi prochain, à Tripoli son ambassade en Libye, a déclaré Emmanuel Macron. « Dès lundi, notre ambassade à Tripoli sera rouverte », a indiqué le président français, alors que la représentation diplomatique avait été fermée en 2014, tout en restant active ».

PROCHAINES ÉLECTIONS GÉNÉRALES EN LIBYE Dbeibah examine les préparatifs

Le Premier ministre du gouvernement intérimaire en Libye, Abdelhamid Dbeibah, a examiné, mardi, avec le président de la Haute commission électorale libyenne (HNEC), Imad al-Sayah, les préparatifs des prochaines élections générales prévues le 24 décembre prochain et les moyens à mettre en place en vue de réussir ce rendez-vous électoral, rapportent des médias libyens. « M. Dbeibah s'est engagé à mettre à la disposition de la HNEC tous les moyens nécessaires pour préparer au mieux les prochaines élections générales », précisent les mêmes sources. Le Premier ministre a insisté, en outre, « sur la nécessité d'ouvrir tous les canaux de dialogue et de concertation avec les parties concernées par le cadre constitutionnel pour que la HNEC puisse effectuer sa mission dans de bonnes conditions », indique-t-on de mêmes sources. Selon les médias libyens "M. Dbeibah et al-Sayah ont évoqué également la possibilité d'organiser un référendum sur la nouvelle Constitution avant la

tenue des élections générales ». Le président de la HNEC a regretté récemment au cours d'une réunion avec le Comité consultatif, le délai court accordé par le Forum de dialogue politique libyen (FDPL) pour l'organisation des élections générales et un référendum sur la nouvelle constitution. Le Comité juridique du FDPL a appelé, mardi, "les membres du Forum à tenir une réunion au début du mois d'avril prochain en vue d'examiner la plateforme de la nouvelle Constitution et l'attribution des sept postes de souveraineté, ainsi que la mise en place de l'organe qui sera chargé de contrôler le travail des nouvelles autorités libyennes conformément aux accords conclus par le Forum à Genève, sous l'égide de l'ONU, note un communiqué du comité. Le nouveau gouvernement intérimaire en Libye qui a appris officiellement ses missions, s'est fixé douze objectifs durant la période de transition devant prendre fin d'ici aux prochaines élections générales.



AFGHANISTAN

Le président Ghani favorable à une élection sous six mois

Le président afghan, Ashraf Ghani, entend proposer la tenue d'une nouvelle élection présidentielle dans les six prochains mois, a-t-on appris hier de sources gouvernementales, une hypothèse immédiatement rejetée par les talibans. Ce plan sera présenté lors d'une réunion prévue en Turquie en avril, où les Etats-Unis et les principales puissances régionales espèrent relancer un processus de paix qui piétine, ont indiqué à l'AFP deux hauts responsables gouvernementaux afghans, sous couvert d'anonymat. « Le gouvernement travaille sur un plan pour une élection présidentielle anticipée », a déclaré l'un d'eux à l'AFP, soulignant que « pour que ce plan se concrétise, les talibans doivent d'abord accepter un cessez-le-feu à travers tout le pays », un préalable à « une élection dans les six mois ». Le président Ghani semble ainsi proposer une alternative à l'option d'un gouvernement de transition

incluant les talibans, suggérée par Washington et approuvée par la Russie mais qu'il rejette avec force. Les talibans se sont immédiatement opposés à l'idée d'une nouvelle élection. M. Ghani avait été réélu à l'issue du précédent scrutin de septembre 2019, dont les résultats avaient été longuement contestés. « De tels processus (les élections) ont par le passé poussé le pays au bord de la crise », a réagi un porte-parole des talibans, Zabihullah Mujahid, interrogé par l'AFP. « Ils parlent d'un processus qui a toujours été scandaleux. Nous ne le soutiendrons jamais », a-t-il averti, estimant que l'avenir institutionnel du pays devait être décidé dans le cadre des négociations de paix inter-afghanes. Le président américain, Joe Biden, doit décider s'il confirme ou non le retrait total d'ici au 1er mai des troupes américaines encore déployées en Afghanistan, conformément à l'accord

signé en février 2020 à Doha avec les talibans. Il a déjà prévenu que cette échéance serait « difficile » à tenir et les insurgés ont averti que les États-Unis seraient « responsables des conséquences ». Dans le cadre de cet accord, les talibans s'étaient engagés à participer à des pourparlers de paix avec le gouvernement afghan. Ces négociations ont commencé en septembre dans la capitale qatarie, mais n'ont pour l'heure débouché sur aucune avancée significative, alors que les violences se sont intensifiées depuis dans tout le pays. Les talibans, qui ont pris le dessus ou contestent l'autorité de Kaboul sur plus de la moitié du territoire afghan, ont peu à gagner à accepter aussi bien un gouvernement de transition qu'une nouvelle élection. En Afghanistan, les élections sont le plus souvent marquées par des fraudes généralisées, une faible participation et des violences.

AVEC L'ARRIVÉE DU PRINTEMPS... Les allergies (vue d'ensemble)

L'allergie, aussi appelée hypersensibilité, est une réaction anormale du système immunitaire contre des éléments étrangers à l'organisme (allergènes), mais inoffensifs. Elle peut se manifester dans différentes régions du corps : sur la peau, aux yeux, dans le système digestif ou encore dans les voies respiratoires.

Les types de symptômes et leur intensité vont varier selon l'endroit où l'allergie se déclare, et en fonction de plusieurs autres facteurs, propres à chaque personne. Ils peuvent être très discrets, comme l'apparition de rougeurs sur la peau, ou potentiellement mortels, comme le choc anaphylactique.

LES PRINCIPAUX TYPES DE MANIFESTATIONS ALLERGIQUES SONT :

- les allergies alimentaires ;
- l'asthme, du moins sous l'une de ses formes, l'asthme allergique ;
- l'eczéma atopique ;
- la rhinite allergique ;
- certaines formes d'urticaire ;
- l'anaphylaxie.

Les personnes allergiques le sont rarement à un seul allergène. La réaction allergique peut se manifester de plusieurs façons chez une même personne ; il a été montré que la rhinite allergique est un facteur de risque pour le développement de l'asthme. Par conséquent, il arrive qu'un traitement de désensibilisation aux pollens pour traiter le rhume des foins prévienne les crises d'asthme causées par l'exposition à ces pollens.

LA RÉACTION ALLERGIQUE

Dans la plupart des cas, la réaction allergique nécessite 2 contacts avec l'allergène.

• La sensibilisation. La première fois que l'allergène pénètre dans le corps, par la peau ou par les muqueuses (yeux, voies respiratoires ou digestives), le système immunitaire identifie l'élément étranger comme étant dangereux. Il se met à fabriquer des anticorps spécifiques contre lui.

• La réaction allergique. Lorsque l'allergène pénètre une deuxième fois dans l'organisme, le système immunitaire est prêt à réagir. Les anticorps cherchent à éliminer l'allergène en déclenchant un ensemble de réactions de défense.

CAUSES

Pour qu'il y ait une allergie, 2 conditions sont essentielles : l'organisme doit être sensible à une substance, appelée allergène, et cette substance doit se trouver dans l'environnement de la personne.

Les allergènes les plus fréquents sont :

- parmi les allergènes aériens : le pollen, les déjections des acariens et les squames des animaux domestiques ;
- parmi les allergènes alimentaires : les arachides, le lait de vache, les oeufs, le blé, le soja (soya), les noix, le sésame, les poissons, les crustacés et les sulfites (un agent de conservation) ;
- autres allergènes : des médicaments, le latex, le venin d'insectes (abeilles, guêpes, bourdons, frelons).

ALLERGIQUE AUX POILS D'ANIMAUX ?

On n'est pas allergique aux poils, mais aux squames ou à la salive des animaux, pas plus qu'on ne l'est aux plumes d'oreiller et de



couettes, mais plutôt aux déjections des acariens qui s'y cachent.

On en sait encore peu sur l'origine des allergies. Les experts s'entendent pour dire qu'elles sont causées par une variété de facteurs. Bien qu'il y ait plusieurs cas d'allergies familiales, la majorité des enfants atteints d'allergies proviennent de familles sans antécédent d'allergies⁴. Par conséquent, bien qu'il existe une prédisposition génétique, d'autres facteurs sont impliqués, parmi lesquels : la fumée du tabac, le mode de vie occidental et l'environnement, notamment la pollution de l'air. Le stress peut faire apparaître des symptômes d'allergies, mais il n'en serait pas directement responsable.

DE PLUS EN PLUS FRÉQUENTES

Les allergies sont beaucoup plus fréquentes de nos jours qu'elles ne l'étaient il y a 30 ans. Dans le monde, la prévalence des maladies allergiques a doublé au cours des 15 à 20 dernières années. De 40 % à 50 % de la population des pays industrialisés est affectée par une forme d'allergie⁵.

• Au Québec, d'après un rapport produit par l'Institut national de santé publique du Québec, tous les types d'allergies ont connu une hausse importante de 1987 à 1998. La prévalence de la rhinite allergique est passée de 6 % à 9,4 %, l'asthme, de 2,3 % à 5 % et les autres allergies de 6,5 % à 10,3 %.

• Alors qu'au début du XX^e siècle, la rhi-

nite allergique touchait environ 1 % de la population de l'Europe occidentale, de nos jours, la proportion de gens atteints est de 15 % à 20 %². Dans certains pays européens, près de 1 enfant sur 4 âgé de 7 ans ou moins est atteint d'eczéma atopique. Par ailleurs, plus de 10 % des enfants de 13 ans et 14 ans souffrent d'asthme.

LES SYMPTÔMES DES ALLERGIES

• Les allergies alimentaires : des plaques rouges et blanches sur la peau, des démangeaisons, l'enflure des yeux, de la langue et du visage.

En cas d'allergie plus grave, une réaction anaphylactique peut se produire.

Note. Les symptômes apparaissent généralement dans les 30 minutes suivant la consommation de l'aliment.

• L'asthme : une respiration sifflante, une sensation de serrement thoracique, de la difficulté à inspirer, et une toux sèche. Ces symptômes surviennent de manière épisodique.

• L'eczéma atopique : des plaques rouges avec des croûtes de peaux sèches et des squames, à des endroits précis du corps, des démangeaisons.

• La rhinite allergique : en présence de l'allergène, le nez qui pique et qui coule, des démangeaisons et des rougeurs aux yeux et une tension dans les sinus.

• L'urticaire : une éruption passagère de papules rosées ou blanchâtres, avec des

démangeaisons et une sensation de brûlure.

• Les allergies au venin d'insectes : des éruptions cutanées rouges, de la douleur et de l'enflure à l'endroit où se trouve la piqûre, rapidement après avoir été piqué. En cas d'allergie plus grave, une réaction anaphylactique peut se produire.

• La réaction anaphylactique : un serrement de la gorge, une difficulté à respirer, un pouls rapide, une pâleur, des nausées, des vomissements ou de la diarrhée. En cas de choc anaphylactique, s'ajoute une chute de pression pouvant entraîner une perte de conscience. Le choc anaphylactique peut être mortel.

LES PERSONNES À RISQUE D'ALLERGIES

• Les enfants dont au moins un parent, un frère ou une sœur souffre d'allergies.

• Les enfants atteints d'eczéma et de rhinite allergique à un jeune âge sont plus à risque d'asthme⁷.

LES FACTEURS DE RISQUES D'ALLERGIES

• Le tabagisme de la mère durant la grossesse et l'exposition à la fumée secondaire durant la petite enfance rendent les enfants plus à risque d'asthme.

• La pollution de l'air est à la fois un facteur de risque et un facteur aggravant. Il provoque des exacerbations aiguës d'asthme et aggrave la rhinite allergique⁸. Aussi, les changements climatiques auraient notamment pour effet d'augmenter la production de pollen par les plantes, dans certaines régions du monde¹⁴.

• D'après l'hypothèse hygiéniste, le fait que les enfants contractent moins d'infections virales en très bas âge contribuerait aux allergies.

• Le délaissement de l'allaitement. Le lait maternel modifie la composition de la flore intestinale du nourrisson en l'enrichissant de bifidobactéries qui réduiraient le risque d'allergie. Combiné à une exposition à des bactéries et à des virus, l'allaitement contribuerait à une bonne maturation du système immunitaire. D'autre part, les protéines contenues dans le lait maternel seraient moins irritantes pour l'intestin du bébé et elles rendraient l'intestin moins sensible aux molécules allergisantes.

• Trop peu de fruits et légumes et trop d'oméga-6. Les antioxydants alimentaires et un bon rapport oméga-3/oméga-6 pourraient être particulièrement importants durant la grossesse et au cours de la jeune enfance.

La prévention des allergies

Peut-on prévenir?

Pour le moment, la seule mesure préventive reconnue consiste à éviter le tabagisme et la fumée secondaire.

La fumée de tabac créerait un terrain propice à diverses formes d'allergies. Autrement, on ne connaît pas d'autres mesures qui permettent de s'en prémunir : il n'existe pas de consensus médical à cet égard.

HYPOTHÈSES DE PRÉVENTION

Allaitement maternel exclusif. Pratiqué durant les 3 à 4 premiers mois de vie, voire les 6 premiers mois, il réduirait le risque d'allergies durant la petite enfance. Cependant, d'après les auteurs d'une synthèse d'études, il n'est pas certain que l'effet préventif soit maintenu à long terme. L'effet bénéfique du lait maternel pourrait être attribuable à son action sur la paroi intestinale du nourrisson.

Retarder l'introduction des aliments solides. L'âge recommandé pour introduire les aliments solides (par exemple, les céréales) chez les bébés est d'environ 6

mois. On considère qu'avant cet âge, le système immunitaire est encore immature, ce qui augmente le risque de souffrir d'allergies.

Retarder l'introduction des aliments très allergènes. Les aliments allergènes (arachides, oeufs, crustacés, etc.) pourraient également être donnés avec prudence ou évités tout en s'assurant de ne pas provoquer de carences alimentaires chez l'enfant. Il est important pour cela de suivre les conseils d'un médecin ou d'un diététiste.

Diète hypoallergène durant la grossesse. Destinée aux mères, cette diète nécessite d'éviter les principaux aliments allergènes, comme le lait de vache, les oeufs et les noix, afin d'éviter d'exposer le fœtus et le nourrisson. Une méta-analyse du groupe Cochrane a conclu que la diète hypoallergène durant la grossesse (chez les femmes à haut risque) n'est pas efficace pour réduire le risque d'eczéma atopique, et peut même entraîner des problèmes de malnutrition chez la mère et le fœtus. Cette conclusion est appuyée par d'autres

synthèses d'études.

Par contre, il s'agirait d'une mesure efficace et plus sécuritaire lorsqu'elle est adoptée uniquement durant l'allaitement²³. Le suivi d'une diète hypoallergène durant l'allaitement requiert une supervision par un professionnel de la santé.

MESURES POUR PRÉVENIR LES RÉCIDIVES.

• Laver régulièrement la literie en cas d'allergie aux acariens.

• Aérer fréquemment les pièces en ouvrant les fenêtres, sauf peut-être en cas d'allergies saisonnières à des pollens.

• Maintenir une humidité faible dans les pièces propices au développement des moisissures (salle de bain).

• Ne pas adopter d'animaux familiers connus pour causer des allergies : chat, oiseaux, etc.

• Ne pas adopter d'animaux familiers connus pour causer des allergies : chat, oiseaux, etc. Donner en adoption les animaux déjà présents.

LECTURE EN MILIEU SCOLAIRE

Pleins feux sur les zones d'ombre

Pour inciter les élèves à lire il faut d'abord les arracher aux zones d'ombre. Et le plus tôt serait le mieux. Et c'est ce qui ressort de la récente visite de madame Malika Bendouda, ministre de la culture et des arts à Tiremlil, wilaya de Tlemcen. Tenants et aboutissants...

Malika Bendouda, ministre de la culture et des arts prend à cœur l'objectif fixé par son département : le livre à la portée de tous. Et surtout de toutes ces populations juvéniles des zones d'ombre qui souffrent d'un déficit structurel en matière de disponibilité autant d'enceintes culturelles à proprement parler que d'ouvrages qui répondraient à cette soif d'apprendre et de s'initier qui habite nos potaches qui risquent sans cela le désœuvrement fatal parce que propice à toutes les déviations et autres dérapages. Ne dit-on pas, fort opportunément, que l'oisiveté est l'atelier du diable. Or autant le chef-lieu de Wilaya est suffisamment pourvu en institutions culturelles (14 bibliothèques au total), autant les zones d'ombre en sont totalement démunies. Au demeurant, madame le ministre a eu tout le loisir de le constater sur place lors de sa récente visite de travail dans cette wilaya qui traîne pourtant la flatteuse réputation (largement justifiée) de capitale et pole de rayonnement culturels indéniables. Mais une fois sorti du cœur de la cité, bonjour tristesse. Tant les localités environnantes, à l'instar du village de Tiremlil, manquent quasiment de tout et en particulier de ce « ghidha el fikri » ou nourriture spirituelle pourtant aussi indispensable que les produits de première nécessité. En fait et en mettant tout en œuvre pour parer à cette déplorable situation de vide culturel de ces zones d'ombre, il importe de suivre de très près la situation et de joindre, dès lors, le discours aux actes.

LES OUBLIÉS...

Et ces zones d'ombre longtemps à l'abri des regards indiscrets ne constituaient nullement une priorité pour les décideurs. D'ailleurs beaucoup d'Algériens ignoraient jusqu'à l'existence même de ces poches de pauvreté essayant différentes wilayas du pays profond, quand on n'en dénombrait pas certaines à la périphérie même de la



capitale...Aujourd'hui les populations reprennent espoir graduellement du fait que les pouvoirs publics ont déjà lancé certains chantiers, histoire de rassurer ces mêmes populations, tout en leur assurant, garanties à l'appui, qu'il n'y aura plus deux Algérie, celle de la centralité et celle des zones d'ombre superbement ignorées par les divers décideurs autant à l'échelle nationale que régionale. Ce qui explique cette nouvelle manière de manager ce dossier brûlant par trop longtemps laissé en jachère si l'on ose s'exprimer ainsi. Et nous n'en voudrions si besoin est que l'intérêt et la sollicitude personnels du chef de l'Etat qui met la pression sur ses principaux et proches collaborateurs tenus de lui rendre régulièrement compte autant de la prise en charge que de la progression de ce dossier dont il en a fait une priorité. Et pour cause. Toujours est-il cette nouvelle stratégie déroulée à l'intention de ces zones d'ombre ne concerne pas uniquement un segment déterminé mais embrasse davantage un large spectre d'application. Il faut savoir en effet que doter toutes ces

structures nouvelles de moyens didactiques appropriés serait une condition certes nécessaire à l'épanouissement juvénile de ces zones rurales en question mais non pour autant suffisante si on n'y crée pas un cadre de vie idéal où toute la communauté villageoise se sentirait mieux dans sa peau et son micro environnement plus que sujets à un simple dépoussiérage.

TROMPE-L'ŒIL

Car on ne peint pas la façade en trompe-l'œil alors que d'autres paramètres s'imposent d'eux-mêmes telle que la viabilisation de ces nouveaux sites au sens plein et entier du terme. Dans cette optique au-delà d'un suivi rigoureux de tous ces chantiers cultivant ma proximité, il importe tout autant de responsabiliser la population dans ce projet ambitieux et vital, en l'associant, en amont et en aval, à toutes les décisions prises à partir du haut et supportées porteuses des plus belles espérances pour l'avenir de tous ces excentrés dont le calvaire n'a que trop duré. Ce serait là ne plus faire injure à leur intelligence avérée et leur redonner,

partant, ce statut de citoyen qui les responsabilisera et boostera davantage. Eux qui ont, jusque-là, porté et supporté surtout leur condition de vie dépourvue littéralement de tout semblant de vie puisqu'ils n'ont eu de cesse de pâtir et souffrir le martyr, vivotant au jour le jour, sans lendemains aux contours prometteurs qui plus est. Car il ne faut point se voiler la face, ces populations baignant dans la mal vie des années durant, méritent tout autant que tous les autres Algériens, de bénéficier d'un minimum de commodités structurelles et infrastructurelles et de cette part de développement à laquelle ils aspiraient depuis la nuit des temps.

Et il est temps, grand temps justement que le soleil brille pour tous les habitants de ce vaste et beau pays, confié, désormais, Dieu merci, à d'autres mains, d'autres profils de managers et d'autres bâtisseurs, à la conscience plus éveillée et à l'ambition clairement affichée de reprendre sérieusement les choses en mains. Que demande le peuple ?

Amar Zentar

UNE BIBLIOTHÈQUE POUR CHAQUE ÉCOLE

La nouvelle stratégie de Bendouda

La ministre de la culture et des arts, Malika Bendouda, a annoncé, mardi, à Tlemcen, que son département a élaboré une stratégie globale visant à créer des bibliothèques et des espaces de lecture dans chaque école implantée dans les zones d'ombre. Intervenant lors d'une cérémonie de remise de livres aux écoliers du village de Tiremlil, relevant de la commune d'Aïn Ghraba, la ministre a précisé qu'« une bibliothèque créée dans une école d'une zone d'ombre peut être utilisée aussi bien par les élèves que par les habitants de cette même zone », assurant que son département fournira les ouvrages nécessaires à cette structure. Au deuxième jour de sa visite dans la wilaya de Tlemcen, la ministre a procédé, dans cette localité de Tiremlil, située au sud-ouest du chef-lieu de Tlemcen, à la distribution de dizaines d'ouvrages aux écoliers de ce village pour encourager la lecture dans le milieu scolaire. Sur place, la direction locale de la culture a signé une convention avec l'association culturelle "Touiza" d'Ouled Mimoune, permettant à cette dernière d'assurer une animation culturelle au sein de la bibliothèque. La wilaya de Tlemcen dispose de 14 bibliothèques équipées et disposant d'un fonds documentaire de 5.000 titres chacune, rappelle-t-on.



Visitant plusieurs sites culturels de Tlemcen, la ministre a estimé que "la wilaya de Tlemcen est bien dotée en matière d'infrastructures culturelles", relevant toutefois l'arrêt des travaux d'extension du musée archéologique musulman à l'arrêt depuis des années et l'état dégradé de l'annexe de l'école des beaux-arts.

Dans ce contexte, elle a annoncé que les travaux d'extension du musée reprendront pour être achevés dans un délai de six mois alors que l'annexe des beaux-arts sera transférée provisoirement au niveau du centre des études andalouses. Par ailleurs, Malika Bendouda a procédé à l'inauguration du nouveau siège de la direction de la culture, situé au niveau de la cité administrative sise à Bouhanak (commune de Mansourah). Ce siège de quatre étages et couvrant une superficie bâtie de plus 450 m², permettra aux agents du secteur de disposer de meilleures conditions de travail. L'ancien siège très exigu était implanté au sein de la citadelle d'El Mechouar, rappelle-t-on. En visite de travail à Tlemcen qui a duré deux jours, la ministre avait affirmé, lundi soir depuis Tlemcen, que le dossier d'inscription du genre musical Raï au patrimoine mondial de l'Unesco sera relancé vers la fin mars courant, rappelle-t-on.

ELIMINATOIRES CAN 2022 : ZAMBIE-ALGÉRIE À 20H

Les Verts pour un 23^e match sans défaite

Nos champions d'Afrique veulent égaler ou battre le record des Eléphants de la Côte d'Ivoire (27 rencontres sans défaite).



La sélection algérienne de football renouera avec la compétition, ce soir (20h) à Lusaka où elle donnera la réplique à son homologue de la Zambie, pour le compte de la cinquième et avant dernière journée des éliminatoires de la CAN 2022. Les Verts sont déjà qualifiés à cette CAN qu'organiseront le Cameroun, mais ils leur reste tout de même un petit point pour assurer définitivement la première place du Groupe H, étant donné qu'ils ont cinq points d'avance sur le Zimbabwe. Si les Warriors du Zimbabwe perdent au Botswana, les poulains de Belmadi termineront premiers même en cas de défaite en Zambie. L'objectif des Fennecs ce soir est de conserver leur invincibilité et d'aligner un 23^e match de suite sans défaite. Nos champions d'Afrique qui visent le nul ou la victoire à Lusaka, veulent égaler ou battre le record des Eléphants de la Côte d'Ivoire Eléphants de la Côte d'Ivoire qui avaient enchaîné 27 rencontres sans le moindre revers entre 2011 et 2013. « Il faut qu'on conserve cette mentalité de la victoire et continuer à être ambitieux », lança Belmadi avant le départ pour Lusaka.

UN ONZE NEW-LOOK

«Ce match contre la Zambie est une très bonne préparation pour celui contre le Burkina Faso dans les éliminatoires du Mondial. C'est un scénario qui me convient, dans le sens où on va faire dans deux mois un déplacement similaire au

Burkina Faso. Les matchs en dehors de l'Algérie sont difficiles et on revient généralement sans beaucoup de points. J'aime ces circonstances, de voyager, d'aller dans un pays qui a encore une chance de se qualifier. Les Zambiens vont se donner à fond, sur un terrain pas très jouable qu'on a vu lors de la dernière sortie de la JSK en Coupe de la CAF. Ce sont des circonstances difficiles qu'on va retrouver dans les qualifications au Mondial. Il faut se préparer à ça. C'est donc un match avec beaucoup d'enjeux », a expliqué le patron de l'EN, qui alignera un onze new-look. L'absence de Mandi, Bennacer, Feghouli et Mahrez, sans oublier Benrahma, le contraint à revoir complètement son équipe type. Il compte, à juste titre, donner la chance aux nouveaux éléments, à savoir Touba, Zerrouki et éventuellement Khacef, mais aussi aux revenants Belaili, Slimani, Ghezal, Darfalou, Zeffane ou Benayada, sans oublier le maestro du FC Metz, Boulaya, et son camarade Oukidja. « Des joueurs qui n'ont pas joué sous mon mandat, ou depuis un bon moment déjà, auront la possibilité de jouer, la possibilité de marquer des points ou non. A eux de montrer leurs qualités. C'est le terrain qui tranche », dira le driver des Verts. Côté arbitrage, la CAF a désigné un trio arbitral comorien, sous la conduite d'Adelaïd Ali Mohamed, pour diriger ces retrouvailles entre les Chipolopolo (Les boulets de cuivre) et les Fennecs, vainqueurs à l'aller, à Blida, sur le score sans appel de 5 buts à 0.

L. B.

15E CONFRONTATION ENTRE LES DEUX SÉLECTIONS

Les Fennecs pour un 3^e succès en Zambie

La sélection de la Zambie est une vieille connaissance pour les Verts. Les deux sélections ont l'habitude de se croiser dans les différentes compétitions africaines. Elles vont s'affronter ce soir à Lusaka pour la 15^e fois. Les Fennecs ont deux victoires de plus, alors que deux matches se sont soldés par des nuls. Les Chipolopolo zambiens avaient battus les Fennecs (sous la conduite de l'Espagnol Lucas Alcaraz), en aller et retour, lors des qualifications au Mondial 2018, mais les camarades de Mahrez ont pris une belle revanche en les éliminant (5-0), en novembre 2019 à Blida, dans les éliminatoires de la CAN 2022. Les Verts ont arraché deux victoires en terre zambienne dans les éliminatoires du Mondial 1986 et 2010, sous la houlette de Rabah Saâdane et les poulains de Belmadi veulent faire de même demain soir, même avec une équipe fortement remaniée.

L. B.

Les précédentes confrontations entre l'Algérie et la Zambie

30 octobre 1977 à Alger :
Algérie - Zambie 2-0
(QAF CAN 1978)

13 novembre 1977 à Lusaka : Zambie - Algérie 2-0
(Elim CAN 1978)

7 mars 1982 à Benghazi :
Algérie - Zambie 1-0 (CAN 1982)

18 mars 1982 à Tripoli : Algérie - Zambie 0-2 (CAN 1982)

13 juillet 1985 à Alger : Algérie - Zambie 2-0 (Elim Mondial 1986)

28 juillet 1985 à Lusaka :
Zambie - Algérie 0-1
(Elim Mondial 1986)

11 mars 1986 à Alexandrie :
Algérie - Zambie 0-0 (CAN 1986)

14 janvier 1996 à Bloemfontein :
Algérie - Zambie 0-0
(CAN 1996)

30 septembre 1997 à Alger :
Algérie - Zambie 0-1
(Match amical)

20 juin 2009 à Chililabombwe :
Zambie - Algérie 0-2 (Elim Mondial 2010)

6 septembre 2009 à Blida :
Algérie - Zambie 1-0 (Elim Mondial 2010)

2 septembre 2017 à Lusaka : Zambie - Algérie 3-1
(Elim Mondial 2018)

5 septembre 2017 à Constantine :
Algérie - Zambie 0-1
(Elim Mondial 2018)

14 novembre 2019 à Blida :
Algérie - Zambie 5-0
(Elim CAN 2022)

LIGUE 1 (MISE À JOUR)

USMA-MCA, JSS-ESS et JSK-CSC, les chocs !

Trois belles affiches sont prévues ce vendredi pour le compte de la mise à jour du calendrier du championnat de Ligue 1 de football, à savoir USMA-MCA, JSS-ESS et JSK-CSC. Le big derby de la capitale est bien évidemment en tête d'affiche. Un derby placé sous le signe de la confirmation pour les Usmistes avides de réussir la passe de trois sous la houlette de Mounir Zeghdoud, et du rachat pour les Mouloudéens en quête d'une première victoire en championnat sous la conduite d'Abdelkader Amrani. Ce dernier se retrouve sur la sellette après le nul face au NAHD et il risque d'être sacrifié par la direction mouloudéenne en cas de défaite face aux « frères ennemis » de l'USMA. Le MCA n'a plus gagné en championnat depuis le 16 janvier où il avait réussi l'exploit de vaincre le leader actuel, l'ES Sétif, chez lui. L'ESS va tenter d'arracher au moins le nul à Bêchar face à la JS Saoura pour s'emparer seule du fauteuil de leader qu'elle partage avec le MCO. Une mission très délicate pour les poulains de Kouki qui ne sera pas sur le banc de touche. L'autre affiche entre la JSK et le CSC s'annonce très ouverte. Les Canaris veulent renouer avec le succès mais les Sanafir qui restent sur quatre victoires de suite ne l'entendent pas de cette oreille.

L. B.

Le programme de ce vendredi

Tizi Ouzou (15h) : JSK-CSC (13^e Journée)
Bêchar (15h) : JSS-ESS (13^e Journée)
Bologhine (20h30) : USMA-MCA (12^e Journée)

RC RELIZANE

Retour au stade Zoughari face à l'ESS

De Tahar Zoughari, lors de la réception de l'ES Sétif pour le compte de la deuxième journée de la phase retour de la Ligue 1. L'entraîneur adjoint du RCR, Sebbah Benyagoub, a indiqué à l'APS que des assurances ont été données au staff technique pour que le stade Tahar-Zoughari, où se déroulent des travaux de pose d'une nouvelle pelouse synthétique de sixième génération, soit rouvert avant la première sortie de l'équipe pour le compte de la deuxième manche de la saison. Depuis le lancement des travaux en question, le RCR a été contraint d'accueillir à trois reprises ses adversaires en dehors de Relizane. Cela ne l'a pas empêché d'obtenir sept points sur neuf possibles, grâce à deux victoires contre l'USM Bel-Abbes et l'O Médéa à Chlef, ainsi qu'un nul contre l'ASO Chlef à Tlemcen.

LIGUE 2 (8^e JOURNÉE)

Des affiches à la pelle

Plusieurs duels intéressants sont au menu de la huitième journée de Ligue 2, prévue ce jeudi à 14h30, avec à l'affiche les chocs : ASM Oran - MCB Oued Sly à l'Ouest et ES Ben Aknoun - RC Arbaâ au Centre, au moment où l'USM Annaba, le leader du Groupe Est, se verra offrir la chance de creuser un peu plus l'écart sur ses premiers poursuivants au classement, qui joueront en déplacement, alors que lui évoluera pour une deuxième fois consécutive à domicile. L'ASM Oran, Dauphin du Groupe Ouest, qui reste sur une belle victoire en déplacement chez le voisin CR Témouchent, recevra le leader, MCB Oued Sly dans ce qui s'annonce comme "Le match à suivre" de cette huitième journée, car en cas de victoire, les Asémistes (17 pts) pourraient tout simplement ravir la première place au MCBOS (19 pts). A l'Est, c'est surtout la sortie du leader, USM Annaba qui devrait le plus captiver l'attention, car les Tuniques Rouges, qui restent sur une victoire à domicile contre l'AS Khroub (1-0) auront la chance de recevoir une deuxième fois de suite sur leur terrain, au moment où leurs principaux concurrents pour le leadership, notamment, l'HB Chelghoum Laïd et l'US Chaouia devront évoluer en déplacement. En effet, au moment où l'USMA accueillera le NRB Telegma, le HBCL devra se rendre chez le CA Batna, au moment la formation d'Oum El Bouaghi va effectuer un déplacement encore plus périlleux chez l'AS Khroub (10e/5 pts), car ce dernier semble plus que jamais condamné à gagner pour s'éloigner de la zone de relégation. Dans le Groupe Centre, c'est le duel entre le cinquième qui reçoit le leader, ES Ben Aknoun - RC Arba, qui probablement vaudra le plus le détour, surtout que plusieurs concurrents directs pour l'accession seront aux aguets, avec l'espoir de voir ces deux adversaires se neutraliser, pour pouvoir les recoller, ou même les dépasser. Ce qui pourrait être le cas du WA Boufarik (co-leader), qui aura la chance de recevoir un club de milieu tableau, l'Amel Boussaâda, au moment où le MO Béjaïa aura probablement la tâche un peu plus difficile, même s'il aura la chance d'évoluer à domicile, car appelé à défier l'USM El Harrach.

JUVENTUS

Zidane, une priorité

Sous contrat avec le Real Madrid jusqu'en juin 2022 et récemment conforté par ses dirigeants, Zinedine Zidane serait l'une des priorités des dirigeants de la Juventus en cas de départ d'Andrea Pirlo.

La Juventus est en crise. Et si les discours des dirigeants de la Vieille Dame restent très policés, les mauvais résultats enregistrés ces dernières semaines, que ce soit en Ligue des champions, où les Turinois ont été éliminés dès les huitièmes de finale par le FC Porto, ou en Serie A, où les Bianconeri ont dû dire adieu à leurs rêves d'un dixième sacre de rang, pourraient entraîner une révolution. Les deux têtes les plus emblématiques de la Juve pourraient en effet tomber. Mais les dirigeants turinois pensent déjà à la saison prochaine. Et si Massimiliano Allegri a les faveurs de la presse transalpine pour faire son grand retour, deux ans seulement après un départ mouvementé, AS assure que la Vieille Dame poursuit un autre rêve: faire revenir Zine-

dine Zidane, qui a laissé un souvenir impérisable dans le Piémont lors de ses cinq saisons passées à la Juve dans le costume de meneur de jeu. Si le champion du monde 1998 a toujours laissé la porte ouverte à un retour chez les Bianconeri, le déloger du Real Madrid ne sera pas chose aisée. ZZ y est en effet sous contrat jusqu'en juin 2022 et a récemment été conforté par Florentino Perez en vue de la saison prochaine. Malgré les récentes déclarations de Fabio Paratici, le directeur sportif du club piémontais, il semble ainsi acquis que les champions d'Italie en titre espèrent le départ de Cristiano Ronaldo. Et à en croire la presse italienne, à moins d'une fin de saison en boulet de canon, il en est de même d'Andrea Pirlo. Une nouvelle contre-performance lors du derby face au Torino lors du match de reprise pourrait même rapidement sceller son sort, le nom d'Igor Tudor étant avancé pour assurer l'intérim.

RONALDO PRÊT À PARTIR

Depuis son arrivée à Turin en juin 2018, Cristiano Ronaldo ne parvient pas à remplir l'un de ses objectifs ; celui de remporter une Ligue des champions avec la Juve. Alors que son équipe a été éliminée cette année dès les huitièmes de finale de la compéti-



tion et qu'elle est pratiquement hors-course pour le titre en Serie A, le Portugais est remis en cause et son possible départ est régulièrement évoqué. Le Real Madrid pourrait être une destination. Ce qui ne déplairait pas à CR7. La presse espagnole va d'ailleurs dans ce sens et affirme que si Zinedine Zidane et les Merengue lui ouvraient la porte, alors Cristiano Ronaldo retournerait tête baissée du côté de Santiago Bernabeu. Marca indique ainsi que le Lusitanien « est enthousiasmé par cette

possibilité » et qu'il est « convaincu qu'il peut encore beaucoup apporter ». Côté madrilène, la question a déjà été évoquée et l'éventualité de revoir le quintuple Ballon d'or au Real n'est pas à écarter. Mais plusieurs écueils restent à combler pour que cette hypothèse se confirme. Il reste un an de contrat à CR7 avec la Juventus. Et si Madrid le veut, encore faudra-t-il lui payer son salaire. Dans le contexte économique actuel, le club merengue peut-il vraiment se le permettre ?

FC BARCELONE

Koeman va rester



Juan Laporta ne traîne pas. Récemment intronisé à la tête du Barça, le nouveau président du club catalan met en place son projet. Et à en croire la chaîne catalane TV3, Ronald Koeman, arrivé l'été dernier, en fait partie. Le nouvel homme fort du géant catalan aurait confirmé le technicien néerlandais dans ses fonctions et le technicien néerlandais sera sur le banc barcelonais la saison prochaine.

Une réunion s'est tenue mardi entre Juan Laporta, Ronald Koeman mais également le nouveau directeur du football, Mateu Alemany. Les trois hommes auraient dessiné les contours de la nouvelle équipe, l'ancien milieu de terrain souhaitant avoir son mot à dire sur le recrutement des vice-champions d'Espagne.

Cette décision de poursuivre avec Ronald Koeman n'est pas une surprise. « Il est important de mettre en lumière notre travail. Il m'a déjà dit dans l'avion après le match à Paris qu'il a confiance en moi, mais cela peut changer s'il n'y a pas de résultats. Et nous devons continuer à travailler et j'espère que ce sera pour longtemps », avait-il d'ailleurs récemment expliqué au sujet de sa relation avec son nouveau président.

GRIEZMANN, UN SÉRIEUX PROBLÈME

Le Barça revit depuis le passage à la nouvelle année. Tout du moins sur la scène espagnole. En témoignent ses statistiques en Liga avec 12 victoires et un match nul lors de ses 13 derniers matches ou sa qualification pour la Coupe du Roi. Mais si les Blaugrana se montrent enfin réguliers, tout du moins si l'on excepte leur faillite lors du match aller face au PSG en Ligue des champions ou leur non-match contre Séville lors de la première manche de la demi-finale de Coupe du Roi, il n'en est pas ainsi d'Antoine Griezmann. Le champion du monde tricolore, après une première saison compliquée et un automne calamiteux, a pourtant affiché un tout autre visage en tout début d'année, apparaissant comme le Barcelonais le plus en forme. Mais son match raté contre le PSG et le passage à une défense à trois ont fragilisé son statut. A tel point que le champion du monde tricolore en a été quitte pour de nombreux passages sur le banc ces dernières semaines. Pourtant, à en croire Catalunya Radio, le Mâconnais est toujours déterminé à poursuivre l'aventure au Barça, avec lequel il est lié jusqu'en juin 2024. Le Français se sent

bien à Barcelone et reste convaincu de pouvoir d'en devenir un élément indiscutable, mais son départ ne serait pas pour déplaire à la nouvelle direction des Blaugrana, qui n'en fait pas un joueur intransférable et verrait d'un bon œil un transfert susceptible de rapporter une coquette somme d'argent.

SIX JOUEURS DÉJÀ SUR LE MARCHÉ !

Les contours du futur Barça se dessinent. Tout du moins celui que Juan Laporta, récemment élu à la présidence du club, imagine. En plus de conforter Ronald Koeman dans son rôle d'entraîneur, le président blaugrana a également dressé les grandes lignes du prochain mercato estival. Si Erling Haaland, David Alaba, Eric Garcia et Georginio Wijnaldium figurent parmi les priorités de recrutement du club catalan, plusieurs départs sont également attendus dans les rangs catalans.

A en croire la presse catalane, six joueurs auraient déjà été placés sur la liste des transferts : Neto, Samuel Umtiti, Matheus Fernandes, Miralem Pjanic, Philippe Coutinho et Martin Braithwaite.

LE CONSEIL DE CHEVTCHENKO POUR DEMBÉLÉ

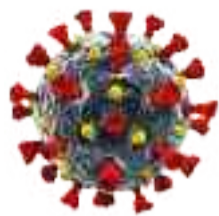
Ousmane Dembélé qui a marqué neuf buts cette saison en trente-trois matchs, toutes compétitions confondues, a fait l'objet d'une question posée à Andreï Chevtchenko, le sélectionneur de l'Ukraine qui affronté les Français, hier soir, pour le compte des éliminatoires pour la Coupe du monde 2022. Le Ballon d'or 2004 a donné son sentiment sur le joueur du FC Barcelone, tout en lui glissant un petit conseil pour lui permettre d'améliorer ses performances : « C'est un jeune joueur talentueux qui a besoin d'être un peu plus patient au moment de conclure. Il doit juste travailler un peu plus. »

Souvent loué pour son engagement, son anticipation et sa percussion, Ousmane Dembélé n'en est pas moins critiqué pour son manque de finition. Avec ce conseil d'un ex-joueur de très haut niveau, le Français saura peut-être gommer son défaut et se montrer plus chirurgical.

PARIS SG

Ça se confirme pour Icardi

Deux ans après son arrivée dans la capitale, Mauro Icardi pourrait déjà retrouver la Serie A. Après des débuts tonitruants avec le PSG, l'attaquant argentin marque le pas depuis un an et les dirigeants parisiens, qui n'avaient pourtant pas hésité à mettre 50 millions d'euros sur la table pour l'acquiescer définitivement l'été dernier, songent de plus en plus à se séparer de l'ancien joueur de l'Inter Milan, auteur de 7 buts en 19 matches cette saison. A en croire le Corriere dello Sport, le natif de Rosario aurait d'ailleurs récemment été proposé à l'AS Rome en vue du prochain mercato estival. En quête d'un attaquant de renom afin de prendre la suite d'Edin Dzeko, en perte de vitesse depuis le début de saison, le club romain se montrerait intéressé. Mais les Giallorossi ne sont pas les seuls à s'imaginer faire revenir l'ancien meilleur buteur de Serie A. La Juventus en aurait également fait l'une de ses priorités de recrutement. Cette concurrence pourrait évidemment faire les affaires du club de la capitale pour faire monter les enchères, l'idée des dirigeants parisiens étant d'utiliser l'argent de ce transfert pour recruter Moise Kean, prêté par Everton et qui donne entière satisfaction depuis son arrivée dans la capitale. Et le départ d'Icardi, qui perçoit pas moins de 10 millions d'euros annuels, aurait également l'énorme avantage de libérer de la masse salariale en vue d'une hypothétique arrivée de Lionel Messi.



PANDÉMIE DE COVID-19

89 nouveaux cas, 84 guérisons et 3 décès en 24h

BILAN HEBDOMADAIRE DE L'ANP

Plusieurs opérations menées

Des unités et des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP) ont mené, en une semaine, plusieurs opérations dans le cadre de la sécurisation des frontières, la lutte contre la contrebande, le crime organisé et l'immigration clandestine, ce qui dénote du « haut professionnalisme » des Forces armées à préserver et prémunir le pays contre toute forme de menaces et fléaux connexes, a indiqué hier un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).

« Dans la dynamique des efforts visant à asseoir la sécurité et la sérénité sur l'ensemble du territoire national, des unités et des détachements de l'ANP ont mené, durant la période du 17 au 23 mars 2021, plusieurs opérations dont les résultats dénotent du haut professionnalisme et de l'engagement indéfectible de nos Forces armées à préserver et prémunir notre pays contre toute forme de menaces sécuritaires et fléaux connexes », précise la même source. Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et « en continuité des efforts intenses visant à venir à bout du fléau du narcotraffic dans notre pays, des détachements combinés de l'ANP ont intercepté, en coordination avec les différents services de sécurité dans diverses opérations exécutées à travers les différentes Régions militaires, 20 narcotrafiquants et saisi de grandes quantités de kif traité s'élevant à 9 quintaux et 84 kilogrammes, que les bandes criminelles ont tenté d'introduire à travers les frontières avec le Maroc », détaille le communiqué du MDN. A ce titre, « des détachements de l'ANP, les services de la Gendarmerie nationale et des garde-frontières ont arrêté, lors d'opérations distinctes au niveau des territoires des 2e et 3e Régions militaires, 08 narcotrafiquants et saisi 09 quintaux et 44 kilogrammes de kif traité, alors que 12 narco-



trafiquants ont été appréhendés et 40 kilogrammes de la même substance, ainsi que 36 443 comprimés psychotropes ont été saisis dans diverses opérations menées dans les autres RM ». Dans un autre contexte, des détachements de l'ANP « ont intercepté, à Tamanrasset, In Guezzam, Bordj Badji Mokhtar et Djanet, 1 203 individus et saisi 07 véhicules, 253 groupes électrogènes, 83 marteaux-piqueurs, des outils de détonation et d'autres équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicite, ainsi que 52,7 tonnes de mélange d'or brut et de pierres et 1,470 tonne de denrées alimentaires », note la même source, ajoutant que « 24 autres individus ont été arrêtés, alors que 80 fusils de chasse, un pis-

tolet automatique, 226 794 cartouches pour fusil de chasse, 23,820 tonnes de cuivre, 2 241 smartphones, 155 001 unités de tabacs, 33 120 unités d'articles pyrotechniques et 7 398 unités de différentes boissons ont été saisis lors d'opérations distinctes menées à Tiarret, Aïn Témouchent, Ouargla, El-Oued, Biskra, In Amenas, Sétif, Mila et Djelfa ». Par ailleurs, « des tentatives de contrebande de grandes quantités de carburant s'élevant à 9 996 litres ont été déjouées à Tébessa, El-Tarf, Souk Ahras et Bordj Badji Mokhtar, tandis que 363 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été appréhendés à Tamanrasset, Djanet, Tlemcen, El Oued et Adrar », ajoute le communiqué du MDN .

A QUELQUES PAS DE LA PRÉSIDENTE

Un poste transformateur squatté suscite l'inquiétude des riverains

Un poste transformateur de Sonelgaz est actuellement utilisé comme « habitation de fortune » par une famille, à quelques pas à peine de la Présidence. Ce squat, en plus d'être illégal, est extrêmement dangereux pour la vie et la santé des enfants en bas âge qui vivent - ou survivent - à son niveau. En effet, ce poste transforme de l'électricité de haut voltage en

électricité basse tension. Son occupation par une famille incluant l'utilisation d'eau, de gaz et d'électricité directement du post transformateur, met ainsi en péril la vie de ses occupants mais aussi des riverains aux alentours, au vu du grand risque de provoquer un incendie. Ces conditions de vie insalubres et inadéquates pour des enfants en bas âge, ne suscitent aucune

réaction de la part des forces de l'ordre aux alentours, en dépit de l'inquiétude des riverains qui se soucient du sort de la famille et des dangers inhérents à cette occupation. Les autorités concernées devraient se saisir au plus vite de cette affaire afin d'éviter la survenue d'un drame et de protéger des vies innocentes.

S. Chaoui

LIGUE 1 Le CRB se relance

Le CR Belouizdad renoue avec la victoire après une série de neuf matchs sans le moindre succès, toutes compétitions confondues. Le CRB s'est imposé, hier à Chlef, devant la formation locale de l'ASO sur le score de 3 buts à 1, dans un match comptant pour la mise à jour de la 12e journée du championnat de Ligue 1. Les Belouizdadis remontent provisoirement à la dixième place au classement alors que les Chélifiens, qui concèdent une quatrième défaite à domicile, restent à la 13e position. Cette précieuse victoire va permettre aux gars de Laâquiba de retrouver le calme après la tempête qu'ils ont vécue après leur première défaite en championnat face à l'US Biskra. Des supporters se sont déplacés au siège de Madar, proprié-

taire du Chabab, et ils se sont pris aux dirigeants du club, à leur tête Charaf-Eddine Amara dont le véhicule a été attaqué et endommagé (vitres brisées). Les champions d'Algérie en titre auront cinq autres matchs retard à disputer dont quatre pas encore programmés par la LFP.

LE DERBY USMA-MCA DÉCALÉ À 20H45

La Ligue de football professionnel (LFP) change l'horaire du derby algérois entre l'USM Alger et le MC Alger pour la troisième fois. Programmé initialement à 16h puis à 20h30, le coup d'envoi du match est décalé à 20h45 sur demande de la télévision algérienne. « La rencontre

USMA-MCA qui se déroulera le Vendredi 26 mars 2021 au stade Omar Hamadi pour le compte de la mise à jour de la 12e journée du championnat de la Ligue 1, aura lieu à 20h45 au lieu de 20h30. Ce changement a été procédé suite à la demande de notre partenaire l'Entreprise Nationale de la Télévision Algérienne « ENTV » et ce, pour permettre aux nombreux téléspectateurs de suivre le derby algérois », a-t-on indiqué dans un communiqué publié sur le site internet de la LFP. Côté arbitrage, ce très attendu derby sera dirigé par Lyes Bekouassa, alors que Mustapha Ghorbal et Ahmed Bouzerar sont désignés pour JSK-CSC et JSS-ESS respectivement.

L. B.

Au fil du jour

Où sont les gens d'antan ?

Par Rachid Ezziane

« On ne possède éternellement que ce qu'on a perdu »
Henrik Ibsen

Où sont les voisins qui accueillent le nouveau voisin par un repas offert dès son installation ? Où sont les enseignants d'autrefois qui, seulement avec le niveau primaire, ont instruit des générations ? Ils se reconnaissent par leurs allures d'intellos bien dans leur peau. Où sont leurs élèves qui les respectaient jusqu'à l'adoration ? Où sont les vieux de notre village, vêtus en habit traditionnel ou à l'européenne, lorsqu'ils passaient, on arrêta de parler ou de jouer ? On baissait la tête quand on les croisait. Où sont les médecins d'antan, les infirmiers et les chauffeurs de taxi ? Où sont les commerçants d'antan qui servaient les enfants comme s'ils étaient des grands ? Où sont les gens bien habillés ? Où sont les étudiants aux cheveux longs qui savaient parler et discuter comme des civilisés ? Et les autres gens de la politique, combien étaient-ils charismatiques et savants ! Où sont les footballeurs de ce temps, qui étaient modestes et éduqués ?

Où sont les vrais amis du lycée, et les autres que nous avons connus dans une fête ou sur une plage un jour d'été ? Que sont devenues les soirées autour d'un feu où l'on chantait et riait jusqu'au matin ? Où sont les beaux couchers de soleil au moment où le muezzin appelait à la prière ? Où sont les passants qui nous saluaient sans qu'ils nous connaissent ?...

Mais où sont donc tous ces gentils gens du pays profond et les autres, cultivés, de la ville à la démarche civilisée ? Où sont les femmes d'antan, aux corps gracieux et aux mains de cordon bleu ?

Où sont ces merveilleuses gens que tout un chacun de nous a languies ? Et dire qu'on croyait que la vie allait continuer son chemin sans déviation. Que les villes resteraient propres et salubres ; que les visages et les humeurs garderaient le sourire en tout temps ; que les vieux seraient toujours sages et les enfants, avec leurs rires, ajouteraient du plaisir à la joie de vivre ; que les aurores et les crépuscules continueraient à inspirer les poètes et les artistes ; que le livre et la lecture aient de longs jours devant eux...

Que nous reste-t-il, aujourd'hui, de tout ça ? Que des souvenirs pliés dans les tiroirs de nos mémoires à dépoussiérer. Peut-être aussi quelques regrets et autres désirs cachés. Et nos rêves d'antan à raconter à nos enfants et petits-enfants.

Pourquoi tous ces gens ont disparu aujourd'hui ? Qu'est-il arrivé à l'humanité ? Qu'est-il arrivé à mon pays ? Comme la neige d'antan, ils ont disparu et laissé place à la sécheresse des cœurs et des raisons. Autant en emporte le vent de nos jours présents qui sont devenus heurts et malheur à tout bout de champ. Autant en emporte le vent... et les ans.